

Rapport N° 2022/54

Commission de gestion, rapport de l'exercice 2021

Nyon, le 16 juin 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La COGES est composée de 12 membres du Conseil communal. Ont siégé en 2021- 2022 :

Marina Alberti, PS – Co secrétaire
Valérie Annen-Marti, PIN – Présidente (Septembre 2021 – Mai 2022)
Robert Lütjens, Vert'libéral – (arrivé en mai 2022)
Vincent Buccino, PLR
Raffaele Giannattasio, Vert.e.s – Co-président (Mai – Juin 2022)
Sybille Hentsch, PLR
Camille Jaquier, PLR
Hans Rasmus Nilsson, UDC
Pierre Patelli, Vert.e.s
Danièle Schwerzmann, PS – Co-secrétaire
Gianluca Solimine, Vert.e.s – Co-président (Mai – Juin 2022)
Olivier Stadler, PS
Jean-Pierre Vuille, PIN – (arrivé en mai 2022)

Préambule

La COGES a débuté ses travaux le 6 septembre 2021 et s'est réunie 16 fois en plenum. En 2021, quatre nouveaux membres ont rejoint la commission suite aux départs.

Les commissaires sortant.e.s :

Madame Julie Baumberger, Vert.e.s
Madame Véronique Olsen, PLR
Madame Valérie Annen-Marti, PIN
Monsieur Fabien Bourqui, Verts libéraux

Les commissaires qui les ont remplacés :

Monsieur Robert Lütjens, Vert libéral
Monsieur Camille Jaquier, PLR
Monsieur Pierre Patelli, Vert.e.s
Monsieur Jean-Pierre Vuille, PIN

Quatre sous-commissions ont été constituées afin de visiter les services suivants :

Service de la cohésion sociale (SCS),
Service des sports et manifestations (SMM),
Services industriels de Nyon (SI Nyon),
Service du territoire (SDT)

Le choix des services relève soit de la continuité des travaux des années précédentes, soit de la volonté de visiter périodiquement tous les services. Par ailleurs, suite à la crise sanitaire 2020, la COGES a souhaité apporter une attention particulière aux services qui ont fortement été impacté par cet avènement, afin de voir la manière dont l'activité a repris en 2021.

De plus, l'année 2021, est marquée par la crise que traverse l'Administration. La COGES, en tant que commission de surveillance, a donc également été saisie pour la consultation du « Rapport Müller ». D'entente avec Monsieur le Syndic, une sous-commission ad hoc a été constituée. Celle-ci a été représentée par un.e membre par parti.

Finalement, la COGES a élargi son travail sur d'autres services de la Ville. Ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une visite. Néanmoins, des questions écrites ont été adressées à la Municipalité ainsi qu'aux Services suivants :

Service d'architecture (SDA)
Service des ressources humaines (RH)
Service des infrastructures (SDI)
Service de l'environnement (SDE)
Service de la Culture (CULT)

Elle a posé des séries de questions concernant le fonctionnement, l'organisation, les défis et enjeux auxquels les Services ont dû faire face en 2021.

La composition des quatre sous-commissions est la suivante :

Service de la cohésion sociale (SCS) : Valérie Annen-Marti, PIN – Hans-Rasmus Nilsson, UDC – Gianluca Solimine, Vert.e.s (Président et rapporteur)

Service des sports, manifestations et maintenance (SMM) : Fabien Bourqui, Verts libéraux (Excusé) – Vincent Buccino (Coprésident), PLR – Raffaele Giannattasio, Vert.e.s (Coprésident et rapporteur)

Service industriels de Nyon (SI Nyon) : Marina Alberti, PS – Pierre Patelli, Vert.e.s (Président et rapporteur) – Danièle Schwerzmann, PS

Service du territoire (SDT) : Sybille Hentsch, PLR – Camille Jaquier, PLR – Olivier Stadler, PS (Président et rapporteur)

Les questions relatives aux services visités ainsi qu'aux thématiques supplémentaires ont été transmises à la Municipalité le 12 décembre 2021 et ont reçu réponse avant ou durant les visites voire après.

Préavis bouclés

Le 22 mars 2022, la COGES a vérifié 18 préavis bouclés, pour un montant de dépenses nettes de CHF 17'635'320.34. Elle tient à remercier le Municipal en charge des Finances ainsi que son Service qui ont mis à sa disposition les documents nécessaires et qui se sont mobilisés toute une soirée afin d'apporter en séance les explications requises.

Vœux 2021

Pour l'exercice 2021, la COGES a formulé 12 vœux figurant en fin de document. La COGES souhaite que les observations formulées dans le rapport, ainsi que les vœux, nouvellement rédigés, soient considérés comme une contribution positive de la COGES au bon fonctionnement de l'Administration.

SPORT, MANIFESTATION ET MAINTENANCE

Préambule

La COGES a souhaité rendre visite au Service du Sport, Manifestation et Maintenance (SMM) afin de comprendre la stratégie et l'organisation générale du Service.

Ce choix est justifié par le nombre grandissant de manifestations se tenant en ville de Nyon ainsi que le rôle central dudit Service dans la gestion de la pandémie liée au COVID-19.

La sous-commission était composée de Messieurs Vincent Buccino, coprésident et de Raffaele Giannattasio coprésident et rapporteur.

La sous-commission remercie Madame Odile Rochat, Cheffe de Service et Monsieur Alexandre Démétriadès, Municipal, de leur gentillesse et disponibilité pour répondre aux différentes interrogations posées par la COGES.

La sous-commission a choisi d'aborder les sujets suivants :

- A. Les dissonances au sein des clubs sportifs de Nyon
- B. L'implication du Service dans les projets d'infrastructures sportives futures
- C. La stratégie sportive en matière de subventions
- D. Un retour sur les années COVID-19 des clubs sportifs
- E. La stratégie de communication
- F. La politique sportive du Service
- G. L'organisation du Service pour les Manifestations
- H. La collaboration entre SMM et PNR contre les incivilités

Les dissonances au sein des clubs sportifs de Nyon

Le SMM confie à l'ASSN le rôle de fédérer les clubs sportifs entre eux pour éviter les dissonances au sein des clubs sportifs de Nyon mais aussi d'encourager les synergies. Le SMM est en *back-up* à l'ASSN. À ce propos, l'ASSN fonctionne de manière indépendante au Service de la Ville de Nyon et c'est l'interlocuteur lors de frictions entre les clubs. D'ailleurs, l'ASSN a été un acteur médiateur dans les conflits survenus dans les clubs nyonnais. Néanmoins, le Service n'a pas établi un cahier des charges précis à l'ASSN.

Le SMM est très clair sur la volonté de ne pas créer des doublons au niveau du sport. Toutefois, certains doublons se révèlent être des avantages, par exemple, des philosophies différentes d'appréhender la discipline. Tandis que d'autres scissions sont le résultat de dissensions entre les membres au sein du club. Cela génère de la complexité de gestion des espaces sportifs (salle, terrain, etc.) et l'augmentation du nombre d'interlocuteurs. Le SMM n'est pas facilitateur dans les

scissions, d'ailleurs si des clubs annoncent des volontés de scission, le SMM n'hésite pas à refuser l'octroi des salles.

Lors de grosses crises, notamment celle du CNN ou du handball, le SMM a exercé son rôle de médiateur pour réconcilier les parties. Le seul levier à disposition du SMM est le refus d'octroyer des salles, toutefois, ce n'est pas souhaitable, car c'est la population qui en pâtit.

En somme, le Service n'a pas une grande marge de manœuvre pour éviter les dissensions au sein des clubs. L'objectif est de ne pas geler les subventions ou de retirer les salles, car les clubs sportifs sont les intermédiaires entre la population et la Ville. Le sport est un vecteur d'intégration important à préserver, c'est pourquoi cette solution n'est jamais vraiment envisagée.

L'implication du Service dans les projets d'infrastructures sportives futures

Lorsqu'un projet d'envergure, par exemple Colovray, va être mis en œuvre, un comité de pilotage est créé. Il est composé d'une délégation de Municipaux/Municipales et Chef-fes de Service dans laquelle les décisions sont partagées de manière égale. C'est ce comité de pilotage qui se réunit de manière régulière et qui oriente le projet futur. C'est un vrai changement de mentalité dans lequel tous les avis sont pris en considération dès les prémices du projet. D'ailleurs, le Service utilisateur est mis au même niveau que le Service qui prend les décisions.

Pour la salle du Cossy, il y a déjà eu ce processus de réalisation. La COGES se demande alors pourquoi cette salle n'est pas optimale concernant le sport, notamment l'agencement de la buvette et le système de mise en place des gradins. Il est expliqué à la COGES qu'il n'y a jamais plus de trois Municipaux/Municipales dans le comité de pilotage. En outre, la réalisation de ces grandes infrastructures ne concerne pas que le secteur du sport.

Par rapport aux problématiques du Cossy, le dynamisme au niveau des échanges entre les Services s'est vraiment amélioré. À la construction du Cossy, les dynamiques n'étaient pas aussi bonnes. En outre, ce changement de mentalité impacte aussi le rôle des architectes qui, à l'époque, n'étaient pas enclins à discuter sur leurs signatures.

Aujourd'hui, la collaboration s'est vraiment améliorée. Ces collaborations sont, d'ailleurs, reprises dans des procès-verbaux afin d'en garder une trace.

La stratégie sportive en matière de subventions

Aujourd'hui, le système est basé sur une enveloppe (sport-jeune) qui se divise parmi les différents clubs et associations sportives de la Ville et se base sur les calculs liés au nombre de jeunes présents dans l'association sportive.

L'intention du Service est de renforcer le système de subventions pour soutenir des associations qui pourraient être plus soutenues ou tout simplement accéder au système de subventions. L'objectif est de réévaluer le système de subventions.

D'ailleurs, dans le cadre de la politique des sports menée en 2021, il y a la volonté d'étudier la piste de conventionner les associations sportives afin de pouvoir stabiliser les subventions et aussi augmenter le niveau d'exigence.

En effet, aujourd'hui, certaines associations sportives n'ont pas accès à cette politique de subventions, malgré un nombre élevé de sportifs et sportives, car elles ne sont pas reconnues comme disciplines olympiques. C'est pourquoi, il faut réévaluer cette politique de subventions avec l'évolution du sport et la croissance démographique intrinsèque à la ville de Nyon. L'enjeu est de maintenir la stabilité de l'association sportive qui s'engage pour le bien commun.

L'enveloppe du sport d'élite n'est pas très élevée, en outre, celle-ci est destinée uniquement au sport collectif. Alors qu'à Nyon, le sport d'élite individuel est très présent et non subventionné. De plus, si l'enveloppe n'est pas entièrement dépensée, elle est reversée au sport-jeune.

Un bilan COVID-19 des clubs sportifs et des employé.e.s du Service

Le Service a dépensé CHF 50'000.- de l'enveloppe aide COVID-19 sur les CHF 80'000.- disponibles. À ce propos, le Service est allé puiser dans son budget de fonctionnement car il était fondamentalement peu sollicité étant donné que les manifestations étaient annulées. Il reste alors une petite partie de l'enveloppe pour continuer à soutenir en cas de besoins.

En ce qui concerne les employé.e.s, une cellule de crise a été créée afin d'anticiper les quelques demandes et besoins pour affronter cette crise. Il y a eu un mix des équipes et le travail, malgré le fait qu'il soit perçu comme ingrat, a été valorisé. Il y a eu un mouvement de solidarité qui était très stimulant.

La stratégie de communication

Aujourd'hui, la communication est gérée par le Service de l'Administration Générale. La communication du sport nyonnais s'avère être un enjeu important pour l'avenir du Service. Il est vrai que la culture détient des axes de communications dédiés et spécifiques (les musées, la bibliothèque). Néanmoins, les réflexions demeurent embryonnaires.

Toutefois, la COGES est rendue attentive à l'ampleur des manifestations sportives organisées par tous les clubs. Une centralisation de cette communication serait très conséquente. En outre, chaque club possède son propre canal de communication.

En ce qui concerne la promotion du sport proposé par le Service, il y a une bonne relation avec le Service de la communication afin d'être le plus dynamique possible.

Le Service fait régulièrement remonter les activités sportives au Service de la communication qui s'occupe de les relayer.

La politique sportive du Service

Dans le cadre de sa politique sportive, le SMM réfléchit à des pistes de réflexion pour maintenir les adolescents (14-17 ans) dans le cadre du sport. C'est pourquoi les initiatives issues des clubs sportifs sont entendues et prises en considération. Pour le SMM, les clubs sportifs sont des petites familles sources de liens sociaux et vectrices d'intégration.

C'est pourquoi le SMM souhaite laisser une importante marge de manœuvre aux clubs pour s'organiser comme ils l'entendent.

Les cours gratuits, urban training, Zumba, sont animés par les mêmes prestataires chaque année. Étant donné la faiblesse des montants, il n'y a pas la nécessité de procéder à un appel d'offres. Néanmoins, la volonté est de travailler avec plusieurs personnes.

Les camps polysports rencontrent un énorme succès et la volonté du Service est d'augmenter le nombre d'inscrits.

L'organisation du Service pour les Manifestations

Les années COVID ont été spéciales d'un point de vue des manifestations car il y en a eu nettement moins. Toutefois, la réalisation des plans de protection ont doublé la charge de travail par manifestation, ce qui a mené à un équilibre en termes d'heure.

L'Administration s'est bien adaptée, dans le contexte de crise sanitaire, afin de garantir la bonne tenue de certaines manifestations, malgré les changements récurrents du Conseil Fédéral sur l'évolution pandémique.

Le SMM est facilitateur dans les demandes de manifestations. Le personnel communal est très réactif et a effectué un travail admirable.

Une stagiaire est recrutée pour soutenir le responsable des manifestations qui est le seul à traiter ce pan. Toutefois, des séances de coordination interne au Service sont organisées afin que chaque membre du Service ait une vue d'ensemble sur les tâches des collaborateurs.

La collaboration entre SMM et PNR contre les incivilités

Il y a un travail de fond qui est fait et qui ne se voit pas forcément. Aujourd'hui, les incivilités ont passablement augmenté. La police n'a pas été uniquement dans la répression mais s'est concentrée sur la prévention. Le Service est conscient qu'il ne peut pas éviter les incivilités. Un accent particulier est donc porté à la prévention. En effet, une campagne publicitaire avec une vidéo humoristique a été réalisée en collaboration avec la PNR.

Conclusion

Le Service travaille à plein régime. Effectivement, son rayon d'action s'étend des événements sportifs, des aides aux associations sportives locales, à toutes les manifestations qui se tiennent à Nyon ainsi qu'à l'entretien de la Ville.

La COGES a fait remarquer que de nombreuses dissensions au sein des clubs ont eu lieu ces années. Des associations pionnières en nombre d'inscrit.e.s, qui ont traversé des crises très importantes. La COGES salue les efforts fournis par le SMM qui ont permis de trouver une solution pour le CNN. Il est vrai que les leviers d'action sont très limités pour le SMM et il conviendrait d'en trouver d'autres, notamment par un rôle plus clair de l'ASSN.

En ce qui concerne la politique sportive, la COGES salue les initiatives telles que les cours de sports gratuits en été et les camps polysports. Elle encourage le Service à continuer de développer sa politique sportive et à la formaliser davantage.

L'implication du Service pour les projets de grande envergure s'avère très intéressante pour éviter les dysfonctionnements futurs. En effet, le SMM est un Service utilisateur à tous les niveaux (sport, manifestation et maintenance) et sa contribution en amont du processus est fondamentale.

La COGES retient le système de subventions vieillissant qui ne reflète plus vraiment la réalité contextuelle du sport à Nyon. Le SMM partage cette vision et assure à la COGES qu'il travaille sur une nouvelle formule de subventions permettant d'être plus équitable envers tous les sports. En effet, les sports exclus du CIO ne bénéficient pas du système de subventions actuel. En outre, seuls les sports collectifs reçoivent les modestes subventions destinées au sport d'élite.

Durant la crise du COVID-19, le Service a été mis à rude épreuve. La COGES salue le travail qui a été fourni par le Service pour mener à bien les quelques manifestations qui pouvaient encore avoir lieu. D'ailleurs, la COGES se demande si un seul chargé des manifestations est réellement viable pour gérer toutes ces manifestations. Par ailleurs, la COGES s'est réjouie du poste de stagiaire aux manifestations qui vient prêter main-forte au Service.

SERVICES INDUSTRIELS

Préambule

En guise d'introduction, rappelons que l'année 2021 était une année électorale. Les Services industriels de Nyon (SI Nyon) ont donc été l'objet d'un changement important à leur tête : de janvier à juin 2021, M. Vincent Hacker était le Municipal en charge de ce dicastère, suivi, de juillet à décembre 2021, de Mme Elise Buckle. Pour faire suite aux événements liés à « l'affaire Buckle », dès cette année 2022, c'est le Municipal Pierre Wahlen qui a été notre interlocuteur.

Notre sous-commission s'est attachée à étudier plusieurs aspects de la gestion des SI. La sous-commission a été représentée par Madame la Conseillère Danièle Schwertmann (PS), Madame la Conseillère Marina Alberti (PS), rapporteuse adjointe de la sous-commission et Monsieur Pierre Patelli (Vert.e.s), Président et rapporteur adjoint de la sous-commission.

A. Organigramme

En page 124 du rapport de gestion 2019, il était écrit : « Un audit organisationnel complet a également été effectué entre février et septembre 2018, sur lequel seront basées bon nombre d'améliorations organisationnelles l'an prochain. »

En fonction de cette remarque, nous avons comparé les organigrammes de 2019 et de 2020. Les questions posées ont fait l'objet de réponses dont nous rapportons ici leur contenu.

Eau & Gaz – Electricité

Ces deux types d'activités, Eau&Gaz d'une part, et Electricité d'autre part, sont des activités spécifiques qui ne peuvent être réunies. Il est par contre important de constater qu'entre 2019 et 2020, un regroupement a eu lieu au niveau de l'exploitation : jusqu'en 2019, l'organisation comptait deux chefs d'exploitation spécifiques à ces activités. Depuis 2020, des synergies ont été dégagées suite à l'audit organisationnel, ramenant tous les aspects liés à l'exploitation de toutes les activités sous une responsabilité unique.

Les activités communes aux deux unités seront gérées de manière de plus en plus transversales (p. ex. comptage, conformité des installations, projets). Le secteur Eau&Gaz emploie un fontainier, fonction unique. Celui-ci gère et contrôle l'exploitation du réseau d'eau potable, du captage jusqu'au robinet des consommateurs. Sur le terrain, il contrôle les installations de captage, de traitement, de pompage et de transport de l'eau. Il veille à ce que toutes les constructions raccordées au réseau disposent d'eau potable en continu (24h/24), vérifie que la qualité de l'eau respecte les prescriptions légales et qu'elle ne s'altère pas. On peut extrapoler sur ce qui vient d'arriver au secteur sud de la Ville : le changement des filtres qui change le PH de l'eau a modifié son goût.

Après analyse des deux organigrammes, on constate un regroupement très net du secteur Réseaux d'une part, et des secteurs Commerce, Innovation et développement, Finances et Administration d'autre part. En 2019, selon le décompte officiel des ressources humaines, les SI Nyon comptaient 53 visages, représentant 49.7 EPT.

En 2020, selon le même décompte officiel, les SI Nyon comptait 54 visages, représentant 50.4 EPT. Les apprentis, maturants et auxiliaires ainsi que les postes vacants apparaissent désormais sur les organigrammes, ce qui explique la différence relevée entre 2019 et 2020. Les SI Nyon forment des apprenti-e-s électricien-ne-s de réseau.

Les apprenti-e-s employé-e-s de commerce (3^{ème} année) poursuivent leur formation pendant une année et sont rattaché-e-s au secteur Finances & Administration. Un seul apprenti à la fois est formé, la durée de l'apprentissage étant de 3 ans. A la fin d'un cycle, un nouvel apprenti est alors recruté.

Concernant les apprenti-e-s électricien-ne-s de réseau, et selon les besoins du service, il est possible de les engager au terme de leur apprentissage. En effet, cette fonction est extrêmement rare sur le marché du travail. Dès lors, l'opportunité de le/la garder est importante. Les apprenti-e-s employé-e-s de commerce dépendent du Service RH qui gère ce point.

Concernant les maturant-e-s, ils-elles sont géré-e-s par le Service clients. Ceux-ci/celles-ci ont l'opportunité de s'intégrer dans l'univers professionnel. Le/la maturant-e est formé-e par un-e collaborateur-riche dédié et certifié. Il/elle acquiert des connaissances dans le système de gestion des données de consommation, de l'ERP (logiciel de gestion de l'entreprise Proconcept) pour la facturation. Il/elle participe à la relation client avec une vue d'ensemble sur toutes les tâches y relatives, relation téléphonique, accueil au guichet, correspondance, l'établissement de statistiques. Le/la maturant-e renforce les ressources du front Office notamment. Il n'y a pas de stagiaire actuellement.

En 2020, des collaborateurs ont été engagés sur la base des préavis que le Conseil a acceptés. Il s'agit des préavis N° 128/2018 (Nouvelles ressources) et N° 204/2020 (Programme EE Nyon). Les consultants externes figurent également dans l'organigramme de 2020. Il s'agit des fonctions de dessinateur géomaticien et de responsable produit.

Commerce

Toujours selon l'organigramme, le Secteur Commerce semble être le grand bénéficiaire de cette augmentation. En effet, le transfert de l'unité « Service clientèle » de 2019 au Secteur Commerce en 2020 relève d'une optimisation logique, liée à la centralisation du traitement des clients.

Un poste de technico-commercial a été créé dans le courant de l'année, avec l'objectif de fidéliser nos clients entreprises (PME/PMI et Grandes Entreprises) existants et de développer les relations avec les clients potentiels et prescripteurs, (les architectes et ingénieurs agissent comme influenceurs, conseillers) comprenant la vente des énergies marché (électricité et gaz) et la commercialisation de nos prestations énergétiques durables : installations photovoltaïques, gestion des regroupements pour la Consommation Propre, audits énergétiques, système de recharge pour les voitures électriques. Un poste de gestionnaire de la Relation Client (Front Office) a également été créé.

Un dernier élément mérite une précision : les collaborateurs liés à Service Client gèrent la facturation récurrente des énergies, le relevé des compteurs, l'encaissement, le contentieux et la relation avec les clients : emménagements et déménagements, gestion des demandes (téléphones, courriels et guichet), ainsi que l'administration et le suivi de l'OIBT (Ordonnance sur les installations à Basse Tension, 240 V, 20 000 V, de 125 000 V à 400 000 V).

Les tâches variées et complexes nécessitent des profils différents. La fonction de gestionnaire client a donc été scindée en deux attributions : des collaborateurs spécialisés dans la Relation Client (Front Office) et des collaborateurs spécialisés pour la facturation et l'administration (Back Office).

Innovation et Développement

Voici in extenso les tâches du Service Innovation et Développement :

- *Piloter les projets de développement ; assurer la conception et la mise en œuvre des services complexes.*
- *Assurer une fonction de support aux autres secteurs en matière de gestion de projets et de recherche constante d'amélioration.*
- *Gestion du parc photovoltaïque des SI Nyon.*
- *Organiser la veille légale et technologique, environnement fortement régulé par la Confédération (domaine technique : télécom + électricité).*

Finances & Administration

Concernant ce secteur, la sous-commission a constaté le déplacement de trois assistantes administratives par rapport à l'organigramme 2019. Ce changement de secteur ne change pas leur rôle : le secteur « Finances », devenu « Finances & Administration » en février 2020, regroupe les fonctions transverses aux SI Nyon. A relever que la dotation en ressources de cette équipe est constituée normalement de 2 personnes représentant 1.7 EPT. Toutefois, l'organigramme 2020 présente une équipe de 3 personnes car l'une d'entre elles est en absence longue durée pour des raisons de santé depuis mars 2020.

Ces assistantes administratives traitent toute la correspondance institutionnelle entrante et distribuent les courriers aux destinataires internes. Elles accueillent également les visiteurs qui se présentent au 3^{ème} étage des SI Nyon et sont en charge de la réception des appels téléphoniques et alarmes réseaux signalées par les Nyonnais.

Elles traitent toutes les demandes de devis/factures pour les raccordements aux réseaux SI Nyon, les décomptes ECA des nouvelles constructions privées, les décomptes de chantiers des crédits 3R (Crédit Renforcement et Renouvellement des Réseaux) et préavis en intégrant la valorisation des heures.

Elles endossent également le rôle de « Secrétariat technique » en gérant la correspondance sortante des équipes des réseaux tout comme les commandes auprès des fournisseurs pour les chantiers gérés à l'interne des SI Nyon. En ce sens, ce transfert trouve sa raison compte tenu de ces fonctions transverses mais également pour l'interaction active avec la gestion financière des SI Nyon.

Dossiers phares de ces trois derniers secteurs

Voici in extenso leurs dossiers phares, pour Innovation et Développement :

- *Projet de développement du réseau de chaleur à distance (thermo réseau),*
- *Projet d'augmentation de la production d'électricité renouvelable locale (photovoltaïque sur les grandes toitures), qui aboutira au préavis 203/2020,*
- *Programme d'efficacité énergétique EE Nyon, qui aboutira au préavis 204/2020,*
- *Préparation du projet lié au comptage intelligent, qui aboutira au préavis 224/2020,*
- *Réalisation du plan directeur des énergies de réseau (PDEr30).*

Pour Commerce :

- *Développement de la nouvelle offre photovoltaïque avec notre partenaire SEVJ, mise en œuvre et lancement de cette dernière auprès des clients cibles,*
- *Promotion de l'offre Regroupement pour la Consommation Propre et installations photovoltaïques auprès des régies et mise en œuvre,*
- *Gestion et renouvellement de contrats marché avec des clients clés,*
- *Standardisation de l'image et de la communication SI Nyon : newsletters, véhicules, nouveau site web,*
- *Création et intégration de l'image du programme EcoEnergie,*
- *Promotion de Noël avec un concours de l'Avent,*
- *Réorganisation du secteur Commerce avec intégration du service Client.*

Pour Finances & Administration (y.c. logistique) :

- *Préavis N° 233/2020 dédié aux plateformes informatiques métiers SI Nyon,*
- *Plan d'affaire pour préavis 203/2020 (augmentation production énergie renouvelable locale qui devient NovoSolis en 2021),*
- *Réorganisation du Secteur Finances avec l'intégration de l'Administration,*
- *Projet GED + déploiement système de gestion des temps (Kélio)*

Nouvelle structure

Nous avons pu observer les travaux conséquents effectués par les services industriels lors de cette dernière législature. Cette structure se dote de petites entités autonomes qui peuvent réaliser certains projets spécifiques tout en gardant une base solide pour les tâches régaliennes qu'une ville nécessite. Ces travaux ont permis d'adapter les SI Nyon aux évolutions du marché qui se libéralise et aux contraintes futures que la transition écologique demande. La sous-commission est donc confiante quant aux diverses mesures entreprises par les SI Nyon au cours des dernières années.

Eau

La sous-commission a souhaité approfondir la thématique du contrôle de qualité des eaux assuré par les SI Nyon, notamment en approfondissant la question des tests de contrôle, des critères des produits testés et des solutions techniques existantes pour assurer le bon fonctionnement du système de contrôle. Monsieur le Chef de Service a expliqué que le procédé de contrôle est normé par le Canton en fonction de lois fédérales et cantonales. Diverses solutions hautement techniques permettent au système de détecter les problèmes techniques qui surviennent. Concernant les produits à tester, une liste est fournie par le Canton et la Confédération de tous les produits potentiellement nocifs et existants dans nos régions. Les SI Nyon s'assure de la bonne exécution des normes établies.

Gaz

La sous-commission a souhaité approfondir les questions d'approvisionnement et de provenance du gaz de la part des SI Nyon. L'approvisionnement en gaz est assuré par des fournisseurs européens. Néanmoins, il est expliqué à la COGES que ceux-ci se fournissent à hauteur de 40% sur le marché russe. À ce jour, il est donc impossible de garantir avec exactitude la provenance du gaz que les SI Nyon consomme. Cependant, il existe des certificats - comme pour l'électricité - qui permettent de garantir de davantage de transparence concernant la provenance du gaz.

La sous-commission s'est également intéressée à la fluctuation des prix de cette ressource. En effet, afin de limiter les risques de volatilité des prix, la Ville a une collaboration avec les Services industriels de Lausanne (SIL) et la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) pour l'achat du gaz. Cette collaboration se traduit par une stratégie conjointe destinée à lisser les prix en achetant en avance sur des quantités provisionnées. Cette action est saluée par la sous-commission.

Finalement, la sous-commission a été soucieuse de connaître la manière dont la stratégie des SI Nyon pouvait atteindre l'objectif de 0 % de CO₂, fixé par la Confédération pour 2050. La question se pose car même si le gaz produit moins de CO₂ que le mazout, la Ville de Nyon va devoir abandonner l'exploitation de celui-ci. Ce changement aura des retombées financières et sur le fonctionnement des SI Nyon. La sous-commission, soucieuse de ces enjeux et défis de transitions énergétiques, a souhaité connaître les actions qui ont été entreprises par les SI Nyon. Elle relève que les SI Nyon travaillent sur ces enjeux et que des investissements sont déjà planifiés par le thermoréseau fourni par de la géothermie. De plus, des pistes de réflexions sont ouvertes quant aux alternatives de chauffage du type pellets pourrait soutenir la période de transition.

Électricité

Force est de constater que la consommation en électricité de notre ville est en constante augmentation (plus de 3 % pour 2021). À ce propos, les SI Nyon estiment que cela devrait augmenter de 30 % d'ici à 2030). C'est pourquoi, la sous-commission a souhaité avoir une vision sur les actions entreprises par les SI Nyon pour faire face à ces défis. La sous-commission rapporte que les SI Nyon réalisent un travail de maintenance, d'offre d'étiquetage et d'approvisionnement. Ces actions sont saluées par la sous-commission.

Énergie renouvelable et Transition énergétique

La sous-commission est enthousiaste de constater que divers projets relatifs à la transition énergétique sont réalisés par la Ville. Par exemple, des projets géothermiques, la création de ThermorésÔ SA, NovoSolis SA, la centrale de biogaz ainsi que l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux en sont la preuve.

La sous-commission constate donc que la législature précédente a travaillé en vue de transformer la structure et l'organisation des SI Nyon, afin d'affronter les changements structurels qui se traduisent par la libéralisation du marché. La sous-commission constate que le travail des SI Nyon va dans la bonne direction.

Projet Bucleis

Contexte

La sous-commission a souhaité saisir le cas du projet Bucleis. Pour ce dossier, la sous-commission a rencontré Monsieur le Municipal Wahlen et Monsieur le Chef de Service Magnenat, à deux reprises. Dans un premier temps, par la sous-commission en charge citée ci-dessus, représentée par Madame Alberti, Monsieur Patelli et Madame Schwerzmann. Dans un second temps, par Messieurs les Coprésidents Giannattasio et Solimine, ainsi que par Madame Alberti et Madame Schwerzmann. Monsieur Patelli était excusé. Cette deuxième rencontre a été estimée nécessaire par la COGES, afin de traiter et de restituer les détails du dossier avec la diligence nécessaire.

Le projet a été mené conformément aux lois et procédures communales par les SI de Nyon. Néanmoins, comme soulevé par le Conseil, la sous-commission est en devoir de mettre en exergue le dépassement du budget induit pour la réalisation du projet et la non-communication de cet avènement.

Le dépassement de Budget

En ce qui concerne ce dépassement de budget, le Chef de service affirme que des problèmes ont émergé dès le mois de décembre (2020). Néanmoins, l'ampleur était, à ce stade, encore méconnue. C'est pourquoi il n'a pas été jugé nécessaire d'alerter le Conseil. Le Chef de service et le Municipal en charge se sont entretenus à plusieurs reprises avec le Chef de projet, afin de clarifier l'ampleur du dépassement. Toutefois, compte tenu des circonstances liées à la conjoncture (COVID-19) (2020-2021), le processus a pris plus de temps que prévu.

À partir du mois de février 2021, la situation semblait être plus précise et les montants plus conséquents que prévus. Le Chef de Service affirme avoir, à plusieurs reprises, demandé à son Municipal d'alerter la Municipalité et son Conseil lors de la séance plénière du mois de mars 2021. Malgré ses injonctions, le Municipal a retenu plus opportun d'attendre.

Lors de la deuxième rencontre avec le Chef de service et Monsieur le Municipal du 3 juin 2022, la sous-commission a souhaité comprendre si le Chef de service disposait d'outils institutionnels pour éviter les manquements constatés dans la gestion de cette affaire.

Ce dernier, nous a affirmé qu'il pouvait alerter le Conseil (par exemple, écrire à la présidence du Conseil) et la Municipalité (par exemple, faire une note municipale, sans la faire signer par son Municipal). Les outils étaient à sa disposition. Toutefois, une telle démarche l'aurait mené à rompre les rapports hiérarchiques avec le Municipal en charge. Il est vrai que cette situation est très inconfortable et compte tenu de celle-ci, elle n'a pas été privilégiée par le Chef de Service.

Le Chef de Service tient à rappeler qu'à leurs yeux (techniciens) ce dépassement n'est pas une faute grave. En effet, les SI de Nyon n'avaient pas dépassé les crédits accordés, n'avaient pas encore entrepris d'engagements qui auraient dépassé les crédits et il n'y a pas eu de malversation, ni

d'écarts liés à de l'incompétence. Finalement, ce dépassement de budget était inévitable compte tenu de la situation constatée.

La Municipalité (2016-2021) affirme ne pas avoir été mise au courant de ce dépassement. Une affirmation confirmée par le Chef de Service.

La sous-commission relève qu'un nouvel outil de gestion a été introduit par la Ville, afin d'améliorer le suivi financier et la gestion des procédés. Cette action a pour ambition de réduire la possibilité de réitérer un tel manquement.

En somme, la COGES regrette la gestion de cette affaire. Ce regret est partagé par le Chef de Service qui assume une part de responsabilité. Néanmoins, la COGES est consciente que le Chef de Service avait une position inconfortable pour éviter les manquements liés à cette affaire.

Conclusion

La COGES tient à souligner la grande adaptation dont ont fait preuve Les Services industriels de Nyon (SI Nyon) en raison des divers changements subis. Après le Municipal Monsieur Vincent Hacker à leur tête au premier semestre, c'est Madame la Municipale Elise Buckle, qui l'a remplacée à ce dicastère au deuxième semestre 2021. Dès le début de 2022, pour donner suite aux événements liés à l'« affaire Buckle » c'est Monsieur le Municipal Pierre Wahlen qui est en charge des SI Nyon et qui a été notre interlocuteur.

La COGES relève que les SI Nyon se sont également adaptés aux évolutions du marché et à la transition écologique. La mise en place d'une structure faite de petites entités autonomes permet ainsi de réaliser des projets spécifiques, tout en gardant une base solide pour les nombreuses tâches qui incombent à une ville de cette envergure.

Après un audit organisationnel, la COGES constate également que, grâce à des synergies dégagées dans le secteur « Eau-Gaz », une gestion transversale des activités communes aux deux unités a ramené tous les aspects liés à l'exploitation sous une responsabilité unique et effective dès 2020.

La COGES souhaite relever l'engagement des SI Nyon dans la formation des apprenti-e-s employé-e-s de commerce des apprenti-e-s électricien-ne-s de réseau. Cette fonction étant extrêmement rare sur le marché du travail, il est possible et important d'engager, à terme ces derniers selon les besoins du service.

Avec comme objectif la fidélisation des clients « entreprises », le développement des relations et la vente des énergies marché (électricité et gaz) et la commercialisation des prestations énergétiques durables un poste de technico-commercial a été créé dans le courant de l'année 2021.

Afin de toujours améliorer son service, la fonction de gestionnaire client a donc été scindée en deux attributions : des collaborateurs spécialisés dans la Relation Client (Front Office) et des collaborateurs spécialisés pour la facturation et l'administration (Back Office)

Confiante quant aux diverses mesures entreprises par les SI Nyon au cours des dernières années, la COGES constate avec enthousiasme que divers projets relatifs à la transition énergétique sont réalisés par la Ville, avec pour exemple des projets géothermiques, la création de ThermorésÔ SA, NovoSolis SA, la centrale de biogaz ainsi que l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

La ville devra faire face à des enjeux importants : 0 % de CO2 fixé par la Confédération pour 2050, probable abandon du mazout et du gaz. La ville devra investir pour garantir une production locale et moins chère. La COGES relève que les SI Nyon travaille sur ces enjeux et que des investissements sont déjà planifiés par le thermo réseau fourni par de la géothermie. De plus, des pistes de réflexions

sont ouvertes quant aux alternatives de chauffage du type pellets qui pourrait soutenir la période de transition.

Comme soulevé par le Conseil, la COGES est en devoir de mettre en exergue le dépassement du budget induit pour la réalisation du projet et la non-communication de cet avènement. La COGES regrette la gestion de cette affaire par l'ancien Municipal en charge. Ce regret est partagé par le Chef de Service qui assume une part de responsabilité. Néanmoins, la COGES est consciente que le Chef de Service avait une position inconfortable pour éviter les manquements liés à cette affaire. La sous-commission relève qu'un nouvel outil de gestion a été introduit par la Ville, afin d'améliorer le suivi financier et la gestion des procédés. Cette action a pour ambition de réduire la possibilité de réitérer un tel manquement.

SERVICE DE LA COHESION SOCIALE

Préambule

Le présent rapport resitue les éléments discutés par la sous-commission de la COGES en date du 8 mars 2022 lors de sa visite auprès du Service de la cohésion sociale (SCS). La sous-commission a été représentée par Madame la Conseillère Valérie Annen Marti (PIN) – Monsieur le Conseiller Hans Rasmus Nilsson (UDC) et Monsieur le Conseiller Gianluca Solimine (Vert.e-s, Président et rapporteur).

La Sous-commission remercie sincèrement Madame Stéphanie Schmutz - Municipale en charge du dicastère Cohésion sociale (SCS) et Monsieur Christophe Bornand, Chef de Service du SCS - pour la qualité de leurs réponses et le cadre dans lequel s'est déroulé la sous-commission.

La COGES a choisi de visiter le Service de la Cohésion sociale le 8 mars 2022, afin disposer d'éléments de compréhension complémentaires quant aux actions, aux défis et aux enjeux que le SCS a eu au cours de l'exercice 2021 pour la bonne réalisation de ses objectifs.

Le choix de la visite de ce Service se justifie, d'une part, par sa contribution active et de manière transversale dans les divers projets du développement de la Ville. D'autre part, en vue de la complexité et la quantité des dossiers impliquant le SCS dans les divers projets de la Ville. Finalement, de par les différentes crises (sanitaire, sociale, écologique et économique) auxquelles nous sommes confrontés, le SCS est un service de la Ville qui mérite une fine attention, afin d'assurer le bien vivre aux habitant.e-s nyonnais.e-s.

Pour mener à bien sa fonction, la COGES, représentée par la sous-commission mentionnée ci-dessus, s'est basée sur le Rapport de Gestion 2020 et antérieurs pour la formulation des questions traitant des diverses missions du SCS :

- A. Enfance**
- B. Logement**
- C. Cohésion et intégration**
- D. Etablissements scolaires**

Ce travail a été réalisé en déclinant 23 questions, adressées au Chef de Service et à la Municipale en charge qui ont répondu ont à ces questions de manière complète et détaillées (c.f. « Questions SCS »).

La rencontre en présentiel du 8 mars a permis à la sous-commission de revenir sur certains éléments qui méritaient, selon la sous-commission, d'être complétés et enrichis en vue de disposer d'une compréhension plus complète du fonctionnement du dicastère au cours de l'exercice 2021.

La sous-commission a donc formulé oralement certaines questions. Il a été répondu de manière claire de la part de Madame la Municipale Schmutz et Monsieur le Chef de Service Bornand. Ci-après, voici les thématiques approfondies.

A. Enfance

La sous-commission est satisfaite des réponses obtenues par écrit de la part du SCS. Ce Chapitre n'a donc pas fait l'objet davantage de discussions lors de la rencontre du 8 mars 2022.

B. Logement

Premièrement, la sous-commission a demandé davantage de détails concernant l'objectif logement et la stratégie de rénovation du parc immobilier nyonnais. La sous-commission a été soucieuse de connaître les actions entreprises par le SCS en vue de maintenir le prix du parc locatif abordable pour les ménages à bas revenus tout en garantissant la transition énergétique.

Le SCS – avec les aides du Canton – étudie les stratégies et méthodes pertinentes, afin de répondre à cet objectif. Actuellement, des collaborations avec les gérances existent, bien qu'elles ne se limitent pas uniquement à celles qui ont en gestion les biens communaux.

Le SCS, ainsi que d'autres services de l'Administration nyonnaise ont l'intention de renforcer les collaborations avec l'ensemble des gérances immobilières nyonnaises. Cette démarche a été initiée en 2020, toutefois, le COVID a ralenti l'initiative.

Madame la Municipale a relevé l'importance de la mise en œuvre de cette démarche de manière coordonnée avec les autres Services de la Ville, malgré la complexité que celle-ci engendre. D'une part, pour une question de concordance des disponibilités des Services. D'autre part, les gérances immobilières sont une catégorie d'entreprises hétéroclites. Certaines ont un ancrage local/régional et le contact en est facilité, d'autres en revanche, sont totalement décentralisées, ce qui en complexifie la prise de contact.

Deuxièmement, la sous-commission a souhaité avoir davantage d'informations quant aux actions menées, en 2021, par le SCS pour le soutien aux ménages en situation de fragilité financière lors de la recherche de logement.

Pour l'année 2021, la sous-commission a eu la confirmation du SCS que les ménages en situation de précarité ont été soutenus avec des aides pratiques du type *aide à la rédaction de lettre de motivation* ou en collaborant avec des fondations d'utilité publique, afin d'en assurer le rôle de garant.

C. Cohésion et intégration

La sous-commission a souhaité connaître les critères qui, en 2021, ont été établis pour le choix des quartiers occupés par les travailleurs sociaux. Cette question a été posée par souci de s'assurer que certains quartiers de la ville ne soient pas oubliés.

En 2021, le SCS a proposé des activités socioculturelles dans l'ensemble des maisons de quartiers de la ville. Par exemple, en 2021, le SCS a initié une nouvelle prestation « les contes pour les adultes ». La conteuse, partant d'une histoire, fait réagir le public sur des thématiques telles que la confiance en soi ou la vulnérabilité. Les personnes présentes ont participé activement aux discussions. Cette initiative comme les autres activités réalisées par le SCS sont appréciées par la sous-commission.

De plus, les politiques seniors entreprises au cours des dernières années se sont concrétisées en 2021 avec la constitution de l'Association Seniors Nyon. Celle-ci est en train d'organiser son modèle de gouvernance et ses diverses activités.

D. Etablissements scolaires

La sous-commission a souhaité connaître les motifs pour lesquels, en 2021, les établissements scolaires n'ont pas proposé de devoirs surveillés aux élèves en secondaire.

En réponse à cette question, Madame la Municipale Schmutz a expliqué que la Ville met des espaces à disposition des écoles afin que les devoirs surveillés puissent avoir lieu. Néanmoins, ce sont les écoles qui sont tenues responsables d'en assurer la prestation.

Conclusion

La sous-commission est satisfaite des éléments discutés dans le cadre de cette séance et remercie Madame la Municipale Schmutz et Monsieur le Chef de Service Bornand pour la qualité des réponses apportées aux questions et du cadre dans lequel s'est déroulée la discussion.

En ce qui concerne l'objectif « logement », la sous-commission est satisfaite des actions qu'a entrepris en 2021 le SCS en matière d'aide aux logements. La sous-commission apprécie l'engagement du SCS dans son soutien aux ménages en situation de précarité.

De plus, la sous-commission salue avec enthousiasme l'engagement du SCS, initié en 2020, pour la définition d'une stratégie innovante en vue de maintenir le prix du parc locatif abordable tout en garantissant la rénovation du parc immobilier nyonnais. Cette volonté s'insère dans une perspective de transition énergétique et répond aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques de la Ville.

Finalement, la sous-commission a pris bonne note de l'initiative portée en 2020 par le SCS et d'autres services voulant démarcher les gérances immobilières, afin de valoriser le patrimoine foncier inoccupé. Cette démarche a, néanmoins, été ralentie au cours des deux dernières années (2020 et 2021). Cette initiative n'a, en 2021, pas pu être alimentée. D'une part, à cause des aléas de la crise sanitaire, d'autre part, à cause de la complexité du processus qu'engendre une telle initiative.

Au sujet de l'objectif « cohésion et intégration », la sous-commission a voulu s'assurer que les travailleurs sociaux proposées par le SCS, en 2021, ont couvert l'ensemble des quartiers de la Ville et de la manière la pertinente pour chacun de ceux-ci. Le SCS a été sensible à ces enjeux et a travaillé, afin de garantir des activités pertinentes et en adéquation avec les dynamiques singulières des quartiers de la Ville. Par exemple, de nouvelles activités ont été proposées, afin de répondre de manière plus ciblée aux attentes des habitante.es des quartiers.

Concernant l'objectif « établissements scolaires », le SCS a confirmé, en 2021, ses efforts et son engagement dans la mise à disposition d'espaces destinés aux devoirs surveillés. Néanmoins, cette prestation est sous la responsabilité des écoles, la Ville ainsi que le SCS assurent la mise à disposition des lieux.

SERVICE DU TERRITOIRE

Préambule

La Commission de Gestion (COGES) a décidé fin 2021 de visiter le Service du Territoire (SDT), préparé une série de questions, reçu des réponses et une avant-première du chapitre du Rapport de gestion municipale du Service qui a permis de préparer la séance.

Une sous-commission, composée de Mme Sybille Hentsch et de MM. Camille Jaquier, en remplacement de Mme Véronique Olsen, qui a participé à la rédaction des questions, et Olivier Stalder, a rencontré le 3 mars 2022 la Municipale en charge de ce Service depuis le 1er juillet 2021, Mme Stéphanie Schmutz. Accompagnée de Mme Giovanna Ronconi, Cheffe de service depuis

février 2022 et de M. Stéphane Thiébaud qui a assuré la transition avec la nouvelle Cheffe de service en tant que Chef de service suppléant après le départ fin novembre 2021 de Mme Nathalie Luyet, Cheffe de service ad interim après le départ de Mme Raphaëlle Probst Outzinout, Cheffe de service du Service de l'Urbanisme jusqu'à la fin de la législature précédente.

La tâche n'était pas aisée de visiter un Service qui en 2021 a été dirigé par M. Maurice Gay, Municipal en charge jusqu'au 30 juin et par Mme Stéphanie Schmutz pendant le deuxième semestre 2021, et plusieurs chef-f-e-s de service. La COGES constate, au vu des réponses fournies et de la cordiale discussion qu'elle a eue, que les missions du Service ont été assurées.

La sous-commission a choisi d'aborder les sujets suivants :

- A. La politique de logement et le rôle du Délégué au logement**
- B. Les projets de piétonnisation**
- C. Le fonctionnement du service**
- D. Divers**

A. La politique de logement et le rôle du Délégué au logement

La COGES se questionne sur les actions entreprises pour l'application d'objectif logement II, sur le travail du Délégué au logement et sur les moyens qu'a le Service pour faire appliquer les décisions qu'il a conçues. Les deux premiers points relèvent en fait de la compétence du Service de la cohésion sociale (SCS) qui a eu l'amabilité d'y répondre sur demande du SDT.

En ce qui concerne l'objectif logement II, le SDT adopte la stratégie de rénovation – montant de CHF 180'000 octroyé par le Conseil. Cette stratégie est en phase d'élaboration en collaboration avec le Service de l'Administration Générale (SAG) faisant suite à l'acceptation du rapport-préavis N°226/2020.

L'Objectif Logement II est basé sur deux fronts :

- *Politique des LUP et programme des nouveaux quartiers : dossier du quartier de la Suettaz (LSR) - 372 logements dont 250 LUP sur terrain privé ; dossier du Couchant 6 (Cité Derrière) : - 23 LUP sur terrain communal ; et application du nouveau règlement communal LLM et LLA notamment pour le nouvel Ecoquartier du Stand (CODHA) - 131 logements dont 92 LUP sur terrain communal.*
- *Politique de mobilité résidentielle et d'accès au logement : application de notre nouveau règlement d'attribution LLM et LLA, refonte site internet, renforcement des collaborations avec des services internes (SDT, SDA, SAG) et externe à la Ville (CSR, Justice de Paix, régie Burnier et autres gérances, etc.)*

Le crédit octroyé par le Conseil permet d'augmenter considérablement le nombre de LUP dans les prochaines années. D'ailleurs, il en résulte l'augmentation significative des préavis d'attribution des LLM et LLA en 2021.

Le Délégué au logement est intimement lié au déploiement du programme d'actions de l'Objectif Logement II. Il participe à l'élaboration d'un cahier des charges pour les appels d'offres. Il assure la préparation des préavis pour les dossiers Suettaz et a prévu le relogement des locataires actuels après travaux. Ensuite, il a été le garant de l'application du règlement communal d'attributions des logements en LLM et LLA dans le nouvel Ecoquartier du Stand (CODHA).

Ensuite, il est actif dans la politique de mobilité résidentielle et d'accès au logement. Il applique le nouveau règlement d'attribution LLM et LLA et participe à la refonte du site internet consacré au logement. Il joue le rôle d'intermédiaire avec les services internes et externes à la Ville (CSR, Justice

de Paix et les gérances). Il a un rôle actif dans le suivi des besoins socio-démographiques des ménages nyonnais. Le Délégué au logement assure le traitement des demandes de rénovations.

B. Les projets de Piétonnisation

Pour réaliser les projets de piétonnisation le SDT commence par réaliser des aménagements provisoires. En effet, par rapport à la piétonnisation du centre-ville, des aménagements provisoires ont été réalisés, en 2020, sur le tronçon sud de la Rue de la Morâche, la rue Juste-Olivier, la rue de la Gare et la Place Saint-Martin. D'autres aménagements ont été réalisés dans les rues du centre-ville.

Le SDT collabore étroitement avec le Service des Infrastructures (SDI) pour les projets relatifs à la piétonnisation. Ensuite, l'expertise des autres Services est demandée, selon le projet. Le SDT assume le rôle de coordinateur dans la nouvelle politique relative aux espaces publics. Ce rôle lui est reconnu par tous les autres Services.

C. Le Fonctionnement du Service

La COGES s'est interrogée sur le suivi des plans de quartiers ou d'affectation ainsi que sur les liens entre le SDT avec l'Office de la mobilité en matière de mobilité douce (pistes cyclables et places de parking). En outre, la COGES s'est aussi concentrée sur la stratégie 2040.

Le rôle du SDT est de suivre les phases du plan d'affectation (PA) adopté par le Conseil et d'effectuer des éventuelles adaptations du plan. Les propriétaires fonciers ou leurs représentants se basent sur ce plan pour y développer un projet, en vue d'obtenir un permis de construire.

L'avancement des plans d'affectation est le suivant :

- *PA Vieille-Ville : adopté par le Conseil communal en juin 2021, approuvé par le DIT en octobre 2021, objet d'un recours à la CDAP.*
- *PA Clémenty : adopté par le Conseil communal en mai 2021, compléments et transmission au Canton pour approbation.*
- *PA Colline de la Muraz : enquête publique complémentaire en juin 2021, traitement des oppositions et vérifications techniques et juridiques.*
- *PA Champ Colin : adopté par le Conseil communal en octobre 2020, compléments et adaptations, examen complémentaire auprès du Canton.*
- *Martinet : atelier créatif organisé en automne 2021, coordination avec le secteur Gare, poursuite en vue du lancement de la procédure du PA.*
- *PA Suettaz : mise en vigueur du plan au printemps 2020, projet établi et déposé par les propriétaires.*

En ce qui concerne, les pistes cyclables et les places de stationnement ; la compétence au niveau cantonal revient à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). Tandis qu'au niveau communal le SDT collabore étroitement avec le SDI.

En revanche, la politique générale du stationnement est gérée par le SDI. À ce propos, le nombre de places de stationnement à aménager sur le domaine privé est régi par le règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (RPE).

En ce qui concerne la stratégie 2040, suite au refus de donner suite à la motion du alors Conseiller communal Pierre Wahlen, relative au développement territorial de la ville de Nyon. Le SDT travaille sur une nouvelle stratégie qui sera présentée en 2022 à la Municipalité.

D. Divers

La commission a aussi posé des questions sur la collaboration avec les Services Industriels de Nyon (SI Nyon) pour la mise en place du plan lumière, sur l'affichage publicitaire, le concept des édicules évoqué pendant la précédente législature.

Par rapport au plan lumière, le SDT s'est entouré du bureau Radiance 35, spécialiste en éclairage, pour concevoir le concept du plan lumière. Le SI Nyon a été consulté comme organe de compétences en amont du projet. Ensuite, il a réalisé les premières mesures test pour donner suite à l'adoption du plan Lumière par le Conseil. Les mesures suivantes ont été testées :

- *Suppression de 11 points lumineux jugés non nécessaires et nuisibles pour l'environnement ;*
- *Reduction à 50% de l'éclairage des rues de transit de 22h à 5h du matin (avant : de minuit à 5h du matin) ;*
- *Extinction de l'éclairage de 22h à 5h du matin dans certaines rues situées en zones sensibles pour l'environnement.*

Le SDI, le Délégué à l'énergie et au développement durable ainsi que le Service de l'environnement (SDE) ont été consultés. Ensuite, le SDT a réalisé des enquêtes d'opinions auprès des habitants. Ces retours ont été très intéressants car ils ont permis de relever que certains et certaines ne se sentaient pas en sécurité. C'est pourquoi, la Municipalité a ajusté le plan lumière en proposant de retarder l'horaire d'extinction.

En ce qui concerne l'affichage publicitaire et son impact visuel, le prestataire Neo Advertising a remporté l'appel d'offres. Le SAG se charge de l'affaire, en coordination avec le SDT pour la mise en application et la définition du cahier des charges de l'entreprise genevoise. Une attention particulière sur les surfaces d'affichage d'intérêt public supplémentaire est portée. En outre, un concept d'affichage politique devra être mis en œuvre par l'entreprise. Le SDT, en collaboration avec le SAG, définit des emplacements les plus pertinents en fonction du tissu urbain.

En ce qui concerne l'affichage publicitaire privé, la compétence revient à la Police des constructions, qui s'appuie sur le Règlement communal sur les procédés de réclames. La politique portant sur les édicules n'est pas retenue prioritaire en raison des priorités données aux autres projets. Les demandes sont traitées ponctuellement en 2021.

La COGES se questionne sur le rôle de la Commission d'Architecture et de l'Urbanisme (CAU) qui est résumé ainsi :

La CAU est une des commissions permanentes du Conseil communal. Elle est composée uniquement de représentant-e-s du Conseil communal. Dix membres ont été nommés pour la nouvelle législature. En 2021, son mode de fonctionnement a été repensé. Elle s'est réunie pour définir sa nouvelle organisation et pour traiter le sujet de la planification-test de la gare. Les séances de la CAU sont l'occasion de partager l'avancement des projets sur les thématiques de l'architecture et de l'urbanisme, et de recueillir les recommandations de la commission. Son rôle est consultatif. En 2022, il est prévu que la CAU se réunisse une fois par mois et traite de façon alternée des sujets d'urbanisme et d'architecture. La première séance en 2022 a eu lieu le 2 février.

Concernant les logements vides, la COGES constate que le Service nous répond sur le nombre de logements vacants dans son rapport de gestion basé sur les données du Service cantonal des statistiques. Toutefois, la question portait sur des logements occupés par des personnes qui n'ont pas l'obligation de se déclarer comme résident auprès du Contrôle des habitants (logements « vide » pour l'Administration), et sont donc comptabilisées comme résidence secondaire. Lors du contrôle de l'exercice précédent, la COGES avait noté qu'au-delà de 20 % de ce qui est considéré comme résidence secondaire, logements « vides » y compris la Commune ne pouvait plus accorder de permis de construire.

Nous trouvons la réponse à notre question dans le rapport de gestion municipal et nous constatons avec soulagement que ce taux est passé de 19% en 2017 à 9,9% en 2021 grâce au travail conjoint du Service de l'urbanisme et du Contrôle des habitants.

Conclusions

Comme nous l'évoquions dans le préambule, la tâche n'était pas aisée de questionner un Service en début de législature. Une nouvelle Municipale, une nouvelle Cheffe de service, une réforme en cours depuis 2020 visant à développer la transversalité entre les services, avec la création du groupe interservices de développement du territoire (GIDT) qui réunit toutes les deux semaines les chef-f-e-s de service concerné-e-s dont nous pourrions suivre le fonctionnement ces prochaines années.

Nous constatons que, malgré les conditions difficiles, les missions du Service ont été assurées en 2021 et ce, comme le souligne le Service, avec l'appui et grâce aux prestations des collaborateurs-trices du Service et la collaboration des autres Services. Nous remercions l'ensemble du Service pour son travail et les réponses que nous avons reçues. Et nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle Cheffe de service, très motivée, qui avait la délicate mission de répondre devant la COGES du fonctionnement d'un Service qu'elle ne connaissait que depuis quelques semaines.

RAPPORT MÜLLER

La COGES a souhaité se saisir du Rapport Müller, afin d'exercer du « droit d'investigation illimité » dont dispose la COGES (art. 35a al. 1 RCom). D'autre part, une demande du Conseil a également été formulée à la COGES. En effet, suite à la grande attention médiatique portée sur le dossier, le Conseil a estimé nécessaire de disposer d'un maximum de transparence et de contrôle sur cette affaire particulière. Ceci en vue de rétablir un cadre de confiance à l'égard de l'Administration nyonnaise.

La COGES remercie donc Monsieur le Syndic Daniel Rossellat, Monsieur le Secrétaire municipal adjoint Thomas Deboffe, Madame la Municipale Roxane Faraut Linares, Monsieur le Municipal Alexandre Démétriadès et Monsieur le Municipal Pierre Wahlen de leur disponibilité pour répondre aux différentes interrogations posées par la sous-commission de la COGES. Les séances de consultation du Rapport Müller se sont réalisées à trois reprises, à savoir le 30 mars 2022, le 4 avril 2022 et le 6 avril 2022. Finalement, la sous-commission tient à remercier le SAG pour son aide et pour les conditions optimales dans lesquelles le Service l'a reçue.

Historique et organisation de la COGES pour traiter le Rapport Müller

La COGES a donc constitué une délégation/sous-commission. Celle-ci est composée d'un membre par parti politique, à savoir :

- Monsieur le conseiller Olivier Stadler (PS),
- Madame la conseillère Sybille Hentsch (PLR),
- Monsieur le conseiller Hans Rasmus Nilsson (UDC),
- Madame Valérie Annen (PIN) - (qui a présidé pour moitié les séances de cette présente sous-commission et Présidente de la COGES. Elle a démissionné de ses engagements politiques en mai 2022. Elle n'a pas été remplacée par le PIN au sein de la COGES).
- Monsieur le conseiller Pierre Patelli (Vert.e.s) – (Président et rapporteur de la sous-commission remplaçant Mme Annen)

À noter que cette sous-commission n'a pas été représentée par un.e commissaire du parti Vert'libéral, car le parti n'a pas délégué de commissaire remplaçant.e.s durant la période de consultation du Rapport Müller (mars 2022 – Juin 2022).

La constitution de cette délégation de la COGES a eu pour objectif de répondre à la demande du Conseil, celle d'exercer le droit d'investigation sur le Rapport Müller. La COGES a vécu un changement de présidence durant la période de consultation du Rapport Müller (mars 2022 – Juin

2022). D'autant plus, que la même Présidente de la COGES, Madame Valérie Annen Marti, présidait la délégation de la COGES pour le Rapport Müller. Cette dernière a été remplacée par Monsieur Pierre Patelli dans le rôle de Président et rapporteur de la délégation.

Après divers échanges, d'entente avec la Municipalité et les autorités cantonales, la délégation de la COGES a pu avoir accès à tous les documents, en présence de Me Wlyer (avocat-conseil qui a suivi le dossier). En effet, il a été possible de disposer du rapport et d'autres documents que la Municipalité a jugé opportun, notamment : rapport de la médiation entre la Municipalité et Madame la Municipale Elise Buckle, un rapport que la Municipalité a envoyé au Conseil d'État afin de suspendre Elise Buckle et le rapport complémentaire de Monsieur le Juge Müller. La délégation de la COGES a eu à sa disposition trois soirées pour prendre connaissance des documents (environ 400 pages) et une séance pour poser des questions.

La délégation de la COGES a réalisé son travail de consultation et de rédaction à huis clos. Autrement dit, les cinq, puis suite au départ de Madame Valérie Annen Marti, les quatre commissaires délégués ont organisé les séances de consultation des documents et la rédaction du rapport de sous-commission, de manière autonome, confidentielle et indépendante à l'ensemble du fonctionnement de la COGES.

En date du 1^{er} juin 2022, la Co-présidence de la COGES a été informée par Monsieur le Syndic des divers échanges entre Monsieur le Conseiller Pierre Patelli (Président de la délégation COGES – Rapport Müller) et les autres sous-commissaires (Madame la conseillère Sybille Hentsch et Messieurs les Conseillers Olivier Stadler et Hans Rasmus Nilsson). La Co-Présidence de la COGES a donc, à ce moment-là, pris pour la première fois connaissance de la version n°3 du rapport de sous-commission, ainsi que les divers commentaires et apports de Monsieur le Syndic en réponse au courriel de Monsieur le Conseiller Pierre Patelli. La version comportait les apports du Rapporteur complétée par les commentaires de Me Wyler.

A ceci, suit la version n°4 qui a été transmise en date du 6 juin 2022 de la part de Monsieur le Conseiller Pierre Patelli à Monsieur le Syndic. Le 7 juin 2022, Monsieur le Syndic transmet la version n°4 à la Co-Présidence de la COGES. A cette même version, Monsieur le Syndic apportera des éléments de réponse aux questions de Monsieur Pierre Patelli, ceci en date du 9 juin 2022.

En date du 9 juin 2022, la Co-Présidence COGES a rencontré Monsieur le Syndic et Monsieur le Secrétaire municipal adjoint. Lors de cette réunion, comme il est coutume avant la remise du Rapport de la COGES, les Co-Présidents, Monsieur Le Syndic et Monsieur le Secrétaire municipal adjoint ont échangé sur l'année 2021-2022 et des vœux. Ensuite, le Syndic a fait part des difficultés rencontrées avec la délégation de la COGES concernant le Rapport Müller, se référant notamment aux nombreuses versions des rapports sans réellement intégrer les commentaires formulés par le Monsieur le Syndic ainsi que Me Wyler.

Le lundi 13 juin, la COGES s'est réunie en plénum pour prendre connaissance du rapport de la délégation de la COGES concernant le Rapport Müller. Une version plus adaptée a été proposée par les coprésidents qui prenaient en compte les diverses remarques de Monsieur le syndic et de Me Wyler et qui évitent d'encourir à des plaintes pénales tout en laissant la sous-commission Müller défendre sa position par sa présence. Néanmoins, trois membres sur quatre de la délégation de la COGES ont refusé cette version modifiée et proposent un rapport de minorité.

La majeure partie de la COGES ne soutient pas le rapport de minorité de la délégation de la COGES du Rapport Müller pour les raisons suivantes :

- Premièrement, la version contenait des éléments qui auraient pu léser un intérêt public ou privé prépondérant ou les droits de la personnalité.
- Deuxièmement, la formulation et la syntaxe ont été définies comme étant inadéquates.
- Troisièmement, de nombreux propos étaient formulés de manière hypothétique.

- Quatrièmement, la délégation de la COGES du Rapport Müller n'était pas unanime et forte dans ces positions mis à part Monsieur Pierre Patelli, son Président-rapporteur.
- Finalement, les commentaires de Monsieur le Syndic et de Me Wyler venait contrecarrer la version de la sous-commission.

Le compromis trouvé se décline comme suit.

Un rapport de minorité co-signé par Messieurs les conseillers Patelli Pierre et Hans Rasmus Nilsson est présenté au Conseil. Alors que le rapport présenté ci-après, propose une version acceptée et soutenue par le restant de la COGES, à savoir 10 commissaires sur 12. Les membres de la COGES qui ne signent pas le rapport de minorité n'assument aucun propos concernant le rapport de minorité.

En date du 16 juin 2022, lors du dépôt du rapport de gestion 2021 auprès du Bureau, la Coprésidence se dit favorable à soumettre les deux rapports (rapport de majorité et de minorité) à une expertise juridique. Cette démarche est soutenue par de nombreux vices de forme mettant à mal l'organisation au sein même de la COGES ainsi que le non-respect des articles sur la loi des communes dans le rapport de minorité.

En date du 24 juin 2022, la Coprésidence de la COGES reçoit un avis de droit qu'elle transmet à l'ensemble des membres de la COGES et invite les signataires du rapport de minorité à le retirer. La présente démarche a pour but d'informer les signataires des risques encourus.

Le 24 juin 2022, le président et rapporteur de la délégation de la COGES concernant le rapport Müller retire sa signature. Le 26 juin 2022, l'autre signataire demande le retrait de sa signature rendant ainsi leur rapport de minorité nul et caduque.

Conclusion

Bien que des membres de la COGES ont eu accès à tous les documents, la COGES regrette la gestion de l'accès à la consultation du rapport Müller. En effet, les différentes négociations, avec la Municipalité et les autorités cantonales, afin d'arriver à un consensus pour l'accès au rapport Müller n'ont pas facilité la COGES dans sa tâche, elle a été, de fait chronophage et a instauré un climat de méfiance au sein de la COGES et à l'encontre de la Municipalité. Effectivement, les commissaires de la délégation de la COGES, sous le sceau de la confidentialité, n'ont pas communiqué avec les autres membres de la COGES créant ainsi une disparité sur le plan de l'information à disposition. A ce propos les modalités de confidentialités n'étaient pas claires pour l'ensemble de la COGES.

La COGES a rencontré des difficultés à saisir la véracité des propos recueillis dans les rapports proposés par la délégation du Rapport Müller. En effet, d'une part, les sous-commissaires de la délégation en question ne se concordaient pas de manière unanime et non majoritaire (2 sur 4) sur les propos présentés à l'ensemble de la COGES. D'autres part, ces mêmes propos ont été contrecarrés par les commentaires de Monsieur le Syndic et par Me Wyler. En outre, suite à plusieurs relectures attentives de la part des Co-présidents de la COGES, le rapport présentait des lacunes au niveau de la syntaxe, de la tournure des phrases, des propos inappropriés dans un rapport de gestion et répréhensibles juridiquement.

Compte-tenu des éléments explicités ci-dessus, ainsi que le retrait du rapport de minorité, la COGES estime, qu'à ce jour, elle n'est pas en mesure de se prononcer sur cette affaire. La COGES prend acte de ne pas avoir traité cette affaire pour répondre aux demandes du Conseil.

THEME COVID-19

La COGES a posé un certain nombre de questions par écrit relatives à la thématique du COVID-19. Ces questions ont traité : les mesures entreprises pour contenir les méfaits de la crise, un bilan des mesures auprès des bénéficiaires et sur le fonctionnement général de l'Administration en période de crise sanitaire. Ci-dessous, les questions de la COGES accompagnées par les réponses.

1. Lors de la crise du Covid il fut engagé trois mesures afin de parvenir à contenir les méfaits de la crise :
- Le préavis N° 240/2021 : Soutien à l'économie nyonnaise - Demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'octroi d'aides à fonds perdu
 - Le préavis 252/2021 : Bons solidaires nyonnais - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- afin de prolonger la démarche de soutien aux commerçants nyonnais
 - Le préavis N° 212/2020 : Action sociale, Sport et Culture : quel avenir suite à la crise du COVID-19 ?
 - Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien des milieux associatifs nyonnais et professionnels de la culture pour la relance de leurs activités suite à la crise du COVID.

1a. Qu'en est-il de l'utilisation de ces fonds ?

Le tableau suivant résume l'utilisation des crédits accordés par le Conseil communal pour venir en aide aux acteurs économiques et associatifs de Nyon :

Préavis	Aides octroyées
N° 240/2021 – Aide à fonds perdu pour les entreprises nyonnaises	Aides à fonds perdu octroyées à 25 entreprises : CHF 359'500.- Frais de fiduciaire pour analyse des dossiers : CHF 8'502.95.- Total dépensé sur préavis 240/2021 : CHF 368'002.95.-
N° 212/2020 – Soutien direct aux associations sociales	Aides octroyées à 5 associations : CHF 34'028.-
N° 212/2020 – Soutien direct aux associations sportives	Aides octroyées à 11 associations : CHF 53'247.-
N° 212/2020 – Soutien direct aux associations culturelles	Aides octroyées à 4 associations : CHF 80'033.-
N° 212/2020 – Acquisitions d'œuvres et de prestations artistiques auprès d'artistes nyonnais	Acquisition d'œuvres auprès de 4 artistes nyonnais et une association nyonnaise : CHF 20'767.- Commandes photographiques (Nyon insolite) CHF 19'645.30.-
N° 212/2020	Total dépensé sur préavis 212/2020 : CHF 207'720.30.-
N° 252/2021 (+ amendement au budget 2021 de CHF 258'675.-) – Bons solidaires nyonnais	Valeur totale des bons solidaires subventionnés générés : CHF 2'512'543.15.- Subventions communales versées : <ul style="list-style-type: none"> ● Subvention 15% sur les bons utilisés : CHF 373'173.98.- ● Majoration de 5% aux commerçants : CHF 129'185.94.- ● Frais de transaction : CHF 46'667.- ● Total des subventions versées : CHF 549'026.92.- ● Autres frais (commission mandataire, frais de déploiement et de gestion de la plateforme, impression de bons papier, frais de vente au guichet, communication, etc.) : CHF 74'349.49.- ● Frais totaux du projet : CHF 623'376.41.-

Les crédits accordés dans le cadre des différents préavis ont permis d'apporter des aides directes et indirectes concrètes aux différents acteurs économiques et associatifs particulièrement impactés par les mesures de lutte contre le Covid-19. Certains soutiens à des associations ont pu être pris en charge dans le cadre des budgets de fonctionnement habituels des services concernés, et ne viennent donc pas impacter l'utilisation faite des crédits accordés par le préavis N° 212/2020.

1b. Est-il prévu de continuer de fournir ces fonds ?

Certaines démarches d'achat de prestations artistiques auprès d'artistes locaux pour animer la ville cet été étaient encore à l'étude au moment de la rédaction de ces lignes, et feront l'objet d'une décision à venir de la Municipalité. Elles viendront impacter le solde disponible du préavis N° 212/2020. Les préavis N° 240/2021 et N° 252/2021 n'enregistreront pas de dépenses supplémentaires. Néanmoins, la majorité des crédits accordés ont déjà été mobilisés. En effet, ces crédits ont été demandés au Conseil communal pour faire face à des situations d'urgence ou pour soutenir la relance. Si le soutien aux acteurs économiques et associatifs est continu tout au long de l'année par les différents services de l'administration communale, les objectifs posés par ces trois préavis ont été remplis et ne seront pas renouvelés.

Des réflexions sont en cours pour faire évoluer la plateforme des bons solidaires nyonnais vers un outil pérenne de promotion du commerce local nyonnais, mais son financement éventuel ne viendra pas impacter le préavis N° 252/2021.

1c. Quelles sont les raisons de l'affection de ces fonds auprès des bénéficiaires ?

Avec la mise en place de ces mesures de soutien aux milieux associatifs, aux artistes, ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises noyonnaises, la Municipalité avait pour volonté d'apporter un soutien rapide et direct à la multitude d'acteurs qui créent le dynamisme, la richesse et la diversité de Nyon. Certains de ces acteurs ont vu leurs activités particulièrement impactées par les mesures de lutttes contre le Covid-19, mettant en péril leurs activités. Afin d'éviter la faillite de PME, ou la cessation d'activités d'associations ou de professionnels de la culture, la Municipalité a souhaité proposer un soutien rapide pour permettre de traverser cette période, et de relancer leurs activités dans les meilleures conditions.

La Municipalité a ainsi précisé dans une note municipale et dans une directive les critères d'attribution des fonds d'aide directe aux acteurs économiques et associatifs, afin de garantir que ce soit les acteurs qui en ont le plus besoin qui puissent bénéficier de ces fonds. Ces critères sont les suivants :

Octroi d'aides à fonds perdu aux entreprises noyonnaises :

- Avoir son siège social à Nyon (l'inscription au registre du commerce fait foi),
- Être inscrites à Nyon avant le 1er janvier 2020,
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires 2019 qui n'est pas plus élevé que 2.5 millions,
- Être en situation de précarité financière,
- Cette situation découle de la crise sanitaire du COVID-19,
- Avoir entrepris des démarches pour bénéficier des aides fédérales et cantonales, ou démontrer qu'elle ne peut y prétendre,
- L'aide octroyée ne pourra excéder CHF 20'000.-.

Octroi d'aides aux associations sportives, culturelles et sociales :

- Le demandeur doit être organisé sous forme d'association, de fondation, de club, ou de collectif à but non-lucratif (inscription du but non-lucratif dans les statuts),
- Le demandeur doit avoir son siège à Nyon (les statuts font foi),
- Un dossier complet de demande de soutien doit être déposé auprès du service compétent (descriptif du projet et des mesures de relance envisagées, budget, montant demandé, calendrier, personnes de contact, subventions déjà accordées par la Ville de Nyon, autres subventions, y compris en attente, etc.), Le demandeur doit démontrer par la transmission de ses états financiers qu'en raison de la crise du COVID, il n'est pas en mesure d'assumer le

maintien, la reprise ou la relance de ses activités, ni par ses propres moyens, ni par des appuis financiers qui pourraient être attribués par des tiers,

- Le demandeur doit pouvoir démontrer que des demandes d'aides financières (aide d'urgence, assurances privées, APG, RHT, indemnisation pour fermeture ou événements annulés, etc.) ont été déposées auprès des instances fédérales ou cantonales correspondantes, ainsi qu'auprès des organisations chargées de distribuer les fonds de soutien,
- Le demandeur doit pouvoir démontrer que malgré les aides financières demandées ou obtenues auprès des instances fédérales et cantonales, le soutien communal exceptionnel est indispensable au maintien, à la reprise ou à la relance de ses activités,
- Les services concernés étudieront les dossiers soumis sous l'angle de la capacité financière du demandeur, et de la qualité des projets reçus, sur la base des critères habituellement utilisés pour financer les projets soumis à la Ville (qualité du dossier, originalité du projet, intérêt et impact pour le tissu nyonnais dans son ensemble, échanges et partenariats envisagés, etc.).

Critères pour les commandes d'œuvres et de prestations à des artistes :

- Le demandeur doit être domicilié ou avoir son activité déterminante à Nyon (l'adresse du domicile ou de l'atelier fait foi),
- Le demandeur doit disposer d'une formation professionnelle dans son domaine artistique et être reconnu par le milieu ad hoc (les références artistiques font foi),
- Un dossier complet de proposition d'achat d'œuvre d'art, ou de prestation artistique doit être déposé (descriptif du projet, budget, montant demandé, calendrier, personnes de contact, subventions déjà accordées par la Ville de Nyon, CV, références, etc.). L'aide accordée ne doit pas venir combler un manque chronique de liquidités ni des déficits réguliers,
- Le demandeur doit démontrer par la transmission de ses états financiers qu'en raison de la crise du COVID, il n'est pas en mesure d'assumer le maintien, la reprise ou la relance de ses activités, ni par ses propres moyens, ni par des appuis financiers qui pourraient être attribués par des tiers,
- Le demandeur doit pouvoir démontrer que des demandes d'aides financières (aide d'urgence, assurances privées, APG, RHT, indemnisation pour fermeture ou événements annulés, etc.) ont été déposées ou obtenues auprès des instances fédérales ou cantonales correspondantes, ainsi qu'auprès des organisations chargées de distribuer les fonds de soutien,
- Le Service de la culture étudiera les dossiers soumis sous l'angle de la capacité financière du demandeur, et de la qualité des projets reçus, selon les critères habituellement utilisés pour financer les projets soumis à la Ville (qualité du dossier, originalité du projet, intérêt et impact pour le tissu nyonnais dans son ensemble, échanges et partenariats envisagés, etc.).

C'est sur la base de ces différents critères que la Municipalité a étudié chaque demande reçue et s'est prononcée sur l'octroi d'une aide, afin de s'assurer que les bénéficiaires des aides correspondaient bien aux types d'acteurs à qui la Ville souhaitait apporter une aide directe et rapide.

1d. Avons-nous pu aider ceux que nous avons identifié comme potentiel bénéficiaire ?

L'impact de ces mesures de soutien est dans l'ensemble très positif pour l'ensemble des différents bénéficiaires.

Concernant le projet de bons solidaires pour soutenir les commerçants de Nyon, ce sont près de 2.5 millions de bons qui ont été dépensés chez plus de 200 commerçants nyonnais, apportant une aide et un soutien bienvenu, tout en mettant en lumière la diversité et la richesse du commerce local à Nyon.

Concernant l'aide aux PME nyonnaises, sur les 25 bénéficiaires, tous ont pu maintenir leurs activités à ce jour. Selon un sondage réalisé auprès des bénéficiaires, 60% estiment que cette aide a été indispensable à la survie de l'entreprise. La situation économique reste néanmoins préoccupante pour 68% des bénéficiaires et critique pour 4.6% d'entre eux. 27.3% l'estiment néanmoins bonne. Concernant le soutien aux professionnels de la culture, ainsi qu'aux associations bénéficiaires de ces fonds, l'attribution de ces soutiens a permis de maintenir une activité de création durant une

période où toute activité culturelle était à l'arrêt, et a favorisé la reprise des activités de plusieurs associations, qui ont été en mesure de maintenir leurs prestations à la population, malgré des baisses de recettes liées à l'annulation de certaines de leurs activités.

1e. Quelles sont les raisons des erreurs s'il y en a de l'affectation des fonds ?

Il n'a pas été constaté d'erreur particulière quant à l'affectation de ces fonds. La Municipalité a mené pour chaque demande une évaluation précise de la situation financière du bénéficiaire, ainsi que de l'utilisation prévue du fond, afin de garantir que les montants alloués viennent soutenir les entreprises, associations et professionnels de la culture qui en avaient le plus besoin.

1f. Comme pouvons-nous optimiser ces aides conjoncturelles dans le futur ?

La raison d'être d'une aide conjoncturelle est justement qu'elle ne se pérennise pas dans le futur, mais vienne répondre à un besoin urgent et immédiat. Elles ne devront donc pas, espérons-le, être déployées à nouveau dans le futur.

Elles ont néanmoins eu le mérite de mettre en exergue la fragilité du tissu associatif, des professionnels de la culture, et de certains domaines d'activités économiques face à des phénomènes mondiaux tel qu'une pandémie. Cela a permis à la Municipalité de renforcer encore sa connaissance des acteurs qui participent au dynamisme économique, social, sportif et culturel de Nyon, et de cibler son soutien de manière plus efficace, que ce soit dans l'octroi des subventions annuelles, ou dans le soutien logistique et administratif à certains de ces acteurs.

Concernant l'opération des bons solidaires, la création de cette plateforme a permis de créer un élan de solidarité et d'unité au sein de la communauté des commerçants nyonnais, et auprès de la population. Des réflexions sont en cours pour imaginer les bons outils à déployer pour maintenir cet élan, et favoriser encore la consommation locale à Nyon (carte de fidélité, visibilité digitale, actions coordonnées des commerçants, etc.).

2. Avons-nous observé auprès de l'administration des modifications imprévues dut à la crise du Covid dans notre fonctionnement en tant qu'administration ?

Après la phase de crise aigüe traversée la première année et la gestion efficace par la Municipalité qui en a découlé (avec notamment la mise sur pieds de plans de continuité, le semi-confinement, la constitution d'une cellule de crise proactive, etc.), on ne peut plus vraiment parler d'imprévus pour les événements vécus en 2021 sur le front de la pandémie. Les bases étant posées dès 2020, les capacités de réaction l'étaient beaucoup plus en 2021. Celles-ci ont permis à la Municipalité de faire face aux aléas sanitaires sans de trop dégâts.

Relevons toutefois, pour les réceptions municipales et les manifestations, que l'incertitude et les changements de pratiques incessants en termes de mesures sanitaires en vigueur ont rendu l'exécution des tâches particulièrement complexes. A ce sujet, notons par exemple que l'administration a réalisé plusieurs travaux de préparation pour des événements qui furent finalement annulés, ou encore l'extrême complication de l'organisation logistique des élections communales ou de la venue du Conseil fédéral. En ce qui concerne les manifestations, nous invitons la COGES à prendre connaissance des réponses formulées par SMM (document « *Questions SMM* »).

Les infrastructures publiques (piscines, musées, salles de sports, etc.) ont elles aussi subi de plein fouet les changements réguliers – décidés par les échelons supérieurs sans consultation des communes et avec un délai pour une mise en application très court, de l'ordre de quelques jours. La capacité de réaction des services a toutefois systématiquement été à la hauteur, grâce à un investissement exemplaire de la part des collaborateurs.

La communication interne et externe a évidemment elle aussi dû être très réactive à chaque nouvelle annonce de changements. En résumé, entre la variation des normes, l'absentéisme accru dû aux

isolements et aux quarantaines, le télétravail obligatoire (si possible), ou encore le port du masque à l'intérieur, on peut sans trop se tromper affirmer que cette crise a complexifié le travail de l'ensemble de notre administration et a limité la communication informelle, ce qui n'est parfois pas sans incidence sur la qualité des échanges voire le climat de travail, toutefois sans incident majeur.

3. Certains projets de notre administration furent gelés en raison du COVID, lesquelles n'ont-ils toujours par repris et pour quelles raisons ?

A notre connaissance, les quelques projets qui avaient été très temporairement suspendus ou simplement retardés à cause de la situation sanitaire ont tous repris.

4. Certains collaborateurs ont effectué du télétravail pendant la crise, comme évaluent-ils ce procédé ? Les RH ont-ils évaluées l'impact psychologique de ce changement ? Une certaine littérature existe sur le management mettant en question l'efficacité du télétravail, et les impacts négatifs sur la santé mentale des employés. Quelle conclusion tire l'administration de cette expérience ?

Il y a deux volets dans cette demande :

- Le télétravail obligatoire pour la protection de la santé des employé.e.s :

Le SRH a appliqué au mieux les directives cantonales et fédérales pour protéger la santé des employés.e.s, tout en laissant aux services une marge de manœuvre dans le cas où le télétravail n'était pas possible (par exemple pour les garde-bains, les missions de nettoyage des rues et des bâtiments, la sécurité, les UAPE pour les gardes d'enfants exigeant le présentiel). Pour les fonctions administratives, le télétravail a pu être mis en place, tout en étant accompagné de mesures pour assurer un contact régulier par séance en ligne (Webex, Zoom ou autres outils) permettant de garder du lien social et une bonne coordination au sein des équipes. Par ailleurs, des formations et des sensibilisations avec un ergonome du travail ont été proposées aux employé-e-s. Le SRH n'a pas encore de retour à long terme sur les conséquences psychologiques de la pandémie mais sera attentif aux différents travaux de recherche qui seront faits sur ce point. En parallèle et de façon plus pragmatique, le SRH va prochainement lancer une enquête de satisfaction pour tous les collaborateur-riche-s de la Ville afin d'être leur à leur écoute et éventuellement adapter le management dans l'administration. Des questions spécifiques pourront porter sur le télétravail et des formations en découler pour les cadres.

- L'efficacité du télétravail

On relève des points positifs et des points négatifs. Les points négatifs concernent un risque de démotivation, demandant comme précisé plus haut une forte implication des cadres dirigeants pour avoir des séances en ligne régulières avec les équipes pour garder le lien et la motivation. Les points positifs concernent la possibilité de réduire le temps passé dans les transports pour se rendre au travail, permettant de gagner des heures dans la semaine, mais aussi pour les personnes ayant des familles, les hommes et les femmes actives, d'aménager leur temps de façon plus flexible dans la journée. A noter que les personnes qui travaillent pour la Ville sont très dédiées à leurs tâches et travaillent parfois tard le soir pour finir leurs tâches, par exemple quand il y a des échéances brèves sur des dossiers importants à finaliser.

QUESTIONS DIVERS SERVICES

La COGES a souhaité poser diverses questions aux différents Services qu'elle n'a pas visités. Ces questions ont été envoyées au Service d'architecture (SDA), au Service ressources humaines (RH), à la Municipalité, au Service des infrastructures (SDI), au Service de l'environnement (SDE) et au Service de la culture (CULT). Ci-dessous les questions sont accompagnées des réponses.

A. Service d'Architecture (SDA)

1. La COGES se questionne sur le complexe du Rocher : Où en sommes-nous, à ce jour, avec le processus de rénovation et notamment sa piscine ?

Le crédit d'études pour la première étape de rénovation du Centre sportif du Rocher et de ses aménagements extérieurs a été voté par le Conseil communal le 1^{er} février 2021.

Cette étape comprend la reconstruction à neuf de l'enveloppe hors sol de la piscine, la réfection des plages, des bassins et des vestiaires. Les techniques (chauffage, ventilation et traitement des eaux) sont également renouvelées et la nouvelle toiture utilisée au maximum de sa capacité pour l'installation de panneaux photovoltaïques. La halle de sport reçoit quant à elle une nouvelle façade et une réfection complète des isolations et étanchéités enterrées. A la demande du Conseil communal, le pavillon d'entrée est également rénové en première étape avec une optimisation de la buvette. D'une manière générale, les différents corps de bâtiment sont mis en conformité, s'agissant de leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la sécurité incendie. Les aménagements extérieurs sont également renouvelés, pour une meilleure appropriation de l'espace par les écoliers, avec plus d'ombrage et de végétation locale.

La demande de permis de construire a été déposée en novembre 2021 auprès du Service du territoire. Le préavis de demande du crédit de réalisation est prévu d'être déposé au Conseil communal en décembre 2022.

Le chantier devrait débuter au printemps 2023, pour une durée de deux ans environ, en commençant par la piscine. Le déroulement du chantier sera planifié avec les entreprises retenues, afin de procéder par étape de manière à maintenir en exploitation la salle de sport pour l'établissement scolaire et les clubs.

2. Rapport p. 58 - Consultation citoyenne pour l'étude du projet Colo ?

La population nyonnaise a été informée sur le contenu du projet à l'issue de la procédure des MEP dans le cadre d'une exposition publique montée sur le site durant 10 jours en janvier 2020. Cette démarche, qui avait pour objectif de créer un espace de discussion, a permis de recueillir les remarques, les observations et les commentaires des citoyens. Une brochure explicative du projet a également été largement distribuée, notamment lors de l'apéritif des présidents de sociétés locales du 20 janvier 2020.

De plus, plusieurs clubs et autres associations sportives sont régulièrement consultés par les services de la ville directement concernés, SMM et SDA, afin d'enrichir les échanges et de développer le projet selon les besoins et les attentes des futurs utilisateurs.

B. Service du territoire (SDT)

Remarque : la question ci-dessous figurait, dans le document transmis par la COGES, dans la partie « SDA ». Au vu de son contenu, elle a été transmise au Service du territoire, qui fournit à la COGES la réponse ci-dessous, coordonnée avec le SCS.

3. Où en est-on avec la stratégie de rénovation du bâti ? Et quels en sont les critères ?

En mars 2021, le Conseil communal a accepté un crédit de CHF 180'000.- pour établir une stratégie de rénovation du parc bâti privé, en réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Claude Farine et Patrick Buchs intitulé « Améliorations énergétiques des bâtiments » déposé en novembre 2019. Alors que le postulat portait principalement sur les aspects énergétiques des bâtiments, la Municipalité a souhaité intégrer d'autres enjeux gravitant autour des rénovations notamment la

qualité architecturale et typologique des logements ainsi que la mixité sociale en respectant les orientations retenues dans l'action n°1 de 2 l'Objectif Logement. Un espace de travail réunissant le SDT (chef de projet), le SCS (Délégué au logement), le SAG (Délégué à l'énergie et au développement durable) et le SDA (guichet Energie) a été mis en place afin d'élaborer un cahier des charges pour faire un appel d'offre permettant d'établir cette stratégie. Ce dernier devrait être finalisé dans la première moitié 2022. »

C. Service des ressources humaines (RH)

- 4. Il est très intéressant de voir l'aide entre les services. La COGES se demande si cela ne pourrait pas être généralisé et mis en place toute l'année. Un exemple : si un employé des espaces verts est malade ou absent ou que le travail est trop conséquent, la ville ne pourrait-elle pas combler ce manque en mettant quelqu'un d'un autre service (et qui a moins de travail durant cette période) ?**

Cela avait pu être mis en place durant le premier confinement, car un certain nombre d'activités et de prestations à la population avaient été réduites (piscines et musées fermés par exemple), ce qui avait libéré de leurs tâches habituelles plusieurs employé-e-s. Dans des circonstances normales, si cette proposition paraît intéressante en théorie, il n'est pas toujours possible de la mettre en pratique. En effet, du fait du manque de ressources dont se plaint la plupart des services, il n'est pas possible d'assigner des missions supplémentaires à un personnel déjà surchargé. Les services n'ont, selon les informations qu'ils nous donnent, pas de personnel sous-employé. Par ailleurs, dans tous les cas, ceci ne pourrait se faire qu'avec l'accord du personnel concerné, dès le moment où il y a changement d'affectation, même temporaire. Si cela devenait récurrent, cela devrait passer par un changement de contrat qui devrait aussi tenir compte de la diversité des fonctions, des tâches et des compétences requises au sein des services. En résumé, cela peut se faire et a déjà été fait au cas par cas, mais de façon très ponctuelle, pour dépanner un service sur une courte durée et toujours avec l'accord des employé-e-s concerné-e-s.

- 5. La COGES (à travers divers vœux, ces dernières années) a mis en exergue quelques soucis de gestion de personnel au sein de divers services. Elle aimerait savoir si vous en avez tenu compte et quelles mesures vous avez mises en place concernant ce problème.**

Les termes de cette question étant posés de manière large, notamment concernant les « soucis de gestion du personnel », la réponse ci-dessous couvre différents aspects.

Principes RH et justice organisationnelle

Le 25 mai 2018, le Service des ressources et relations humaines (selon la dénomination de l'époque, actuellement Service des ressources humaines, ci-après SRH) a présenté à la Municipalité une note intitulée « Principes RH et justice organisationnelle ». Cette note présentait, à travers des exemples concrets de bonne gouvernance et de posture managériale, les notions importantes et indispensables à la santé du personnel communal et à l'efficacité de l'administration. Validés par la Municipalité, ces principes ont été présentés aux Chef-fe-s de service le 19 juin 2018.

Concept Mesure de santé et de sécurité au travail (MSST) et personne de confiance

Dès 2018, le SRH a mis en place et testé, dans le cadre d'une phase pilote, un dispositif de « personne de confiance ».

Le 28 janvier 2019, la Municipalité acceptait la proposition du SRH de confirmer l'instauration de ce dispositif de « personne de confiance ». Cette disposition s'inscrivait dans une politique plus large liée aux mesures de santé et de sécurité au travail (MSST), décrites dans la même note. Ce concept présentait une politique basée sur les trois piliers suivants :

1. Santé, sécurité physique et urgence
2. Gestion des absences

3. Prévention et gestion des risques psychosociaux

Des formations sur les enjeux, le cadre et les procédures liés à cette démarche, ainsi que des sensibilisations portant sur les mesures de santé au travail ont été ensuite dispensées pour l'ensemble du personnel communal, chef-fe-s de service compris. Ces formations ont été rendues obligatoires par décision municipale. Cette démarche de sensibilisation par l'information et la prévention est l'une des mesures que la Commune de Nyon, en tant qu'employeur, se devait d'assurer. Ainsi, l'ensemble du personnel communal au bénéfice d'un contrat fixe en 2019, tous niveaux hiérarchiques confondus, a été informé des principes et des responsabilités en matière de mobbing, de harcèlement sexuel et de discrimination au travail :

- Soutien et conseils offerts aux employé-e-s par le biais d'un organe externe garantissant la confidentialité ;
- Comportements à adopter par l'ensemble des employé-e-s témoins d'actes de harcèlement (prise de position, soutien) ;
- Responsabilité du management pour l'instauration d'une atmosphère exempte de harcèlement et pour le suivi donné aux cas de mobbing, de harcèlement sexuel, de violence ou de discrimination ;

Les Chef-fe-s de service ont été plus particulièrement formé-e-s à pouvoir identifier le cadre légal et contractuel de la santé au travail, par le biais d'exemples et de cas pratiques.

Procédures à suivre en cas de conflits

Le 17 juin 2019, La Municipalité acceptait la proposition du SRH de formaliser les procédures à suivre en cas de conflits. Ces procédures ont été formalisées en collaboration avec les Affaires juridiques. La Municipalité a validé les procédures décrites dans les schémas présentés :

1. Constat du problème et recadrage
2. Avertissement
3. Licenciement pour justes motifs
4. Licenciement avec effet immédiat
5. Licenciement selon le Code des obligations.

Elle a également chargé le SRH, en collaboration avec les Affaires juridiques, de veiller à leur bonne application au sein de l'administration nyonnaise et a rappelé aux différents services de l'administration que l'ouverture d'une procédure d'avertissement ou de licenciement ne peut avoir lieu que si les différentes étapes de recadrage du schéma 1 ont été respectées. Une formation a ensuite été dispensée aux chef-fe-s de service pour s'assurer de leur bonne compréhension et application de ces principes directeurs.

Directive sur la protection de l'intégrité personnelle au travail

L'examen des mesures déjà mises-en-place, sous l'angle des recommandations du Secrétariat à l'économie (SECO) montre que les démarches instaurées (soutien, conseil, formation) sont conformes à ce qui est attendu d'un employeur tel que la Ville de Nyon.

Néanmoins, une directive interne serait utile pour clarifier les questions d'atteinte à l'intégrité personnelle au travail, pour rappeler les définitions légales ayant trait à ces aspects et pour clarifier l'ensemble des procédures à respecter au sein de l'administration nyonnaise. Au niveau du bien-être au travail et de la prévention du harcèlement sous toutes ses formes, le SRH travaille activement à la mise en place d'une directive préventive, dont un premier projet a été présenté à la Municipalité.

Le projet de directive qui viendrait ainsi compléter le dispositif en place comprendrait :

1. Une position claire de l'employeur :
 - a. Invitation à un comportement digne dans les relations
 - b. Tolérance zéro face aux atteintes à l'intégrité personnelle
2. La sensibilisation des employé-e-s à la protection de l'intégrité personnelle et la description des comportements inacceptables
3. La description de la marche à suivre en cas de problème avéré

Egalité salariale

Pour l'égalité salariale hommes-femmes, la Ville de Nyon et son SRH ont de très bons résultats et continuent à appliquer avec succès la loi sur l'égalité.

Force de travail

Au niveau des ressources, le SRH a toujours essayé de répondre aux demandes des services avec comme « garde-fou » les lignes budgétaires.

Nouveau règlement du personnel et climat social

Enfin, de façon générale, après avoir initié une modification du statut du personnel en règlement durant l'année 2020, le Service et la Municipalité a entamé en juillet 2021 des négociations sur le règlement du personnel dans un esprit de dialogue social très positif et constructif avec les représentant.e.s du personnel. Le texte est presque finalisé avec seulement quelques articles sur plus de 70 qui restent à conclure. Ce nouveau règlement permettra de considérablement améliorer et moderniser les conditions de travail pour l'ensemble des 500 employé.e.s de la Ville.

Prévue de longue date, une enquête de satisfaction va aussi être lancée prochainement pour être le plus à l'écoute possible des préoccupations des employé.e.s de tous les services.

D. Municipalité

Remarque : la question ci-dessous figurait, dans le document transmis par la COGES, dans la partie « RRH ». Au vu de son contenu, elle a été transmise au Syndic, qui fournit à la COGES la réponse ci-dessous.

6. A l'heure actuelle une plainte a été déposée contre une municipale, est-ce une modification de stratégie pour plus de clarté au sein de la Municipalité par rapport à la gestion du problème liés au RRH?

Le dépôt de plainte pénale ne rentre pas dans une quelconque « stratégie » de la Municipalité. Cette démarche fut malheureusement rendue nécessaire au vu des soupçons portant sur Madame la Municipale Elise Buckle quant à des potentielles violations de son secret de fonction, à travers des fuites répétées d'informations strictement confidentielles, intervenues dans le contexte de l'enquête administrative menée au sein de l'administration. Ces fuites représentent l'une des raisons ayant empêché la Municipalité de gérer dans des conditions normales la crise actuelle.

Comme annoncé à la séance extraordinaire du Conseil communal du 31 janvier 2022, le thème de la crise pourra être abordé avec la COGES à l'occasion d'une séance spécifique.

E. Service des infrastructures (SDI)

7. Pouvons-nous connaître les résultats de l'étude de la Rte du Stand et de la RCI Route du Stand

L'élaboration du cahier des charges pour les études d'avant-projet et d'autorisation de construire du projet a été initiée fin 2021. Le dossier d'appel d'offres est en cours de rédaction.

RC1

1. Tronçon Grande Jetée - limite communale de Prangins

Le dossier de mise à l'enquête et le dossier d'appel d'offres pour la réalisation sont en cours de finalisation (phases SIA 33 & 41). La dépose du préavis d'études auprès du Conseil Communal est prévue au printemps 2022.

2. Tronçon carrefour de Bois-Bougy et giratoire de Clémenty

L'étude d'avant-projet et le dossier d'examen préalable auprès des services de l'Etat de Vaud sont en cours d'élaboration. La dépose du préavis étude auprès du Conseil Communal est prévue début 2023.

8. Dépôt et études Rte de Divonne où en êtes-vous ?

Tronçon situé entre les giratoires de Terre-Bonne et Stand/Clémenty

Les prestations pour l'étude du projet (avant-projet, projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation et appel d'offres pour la réalisation) du réaménagement de la route de Divonne ont fait l'objet d'un appel d'offres public sur procédure ouverte. L'appel d'offres a été déposé fin septembre 2021. Il était destiné à des groupes de bureaux pluridisciplinaires (architecte paysagiste, ingénieurs civils, et géomètre), piloté par l'architecte paysagiste.

Le pool de bureaux d'étude a été désigné au début 2022. La demande de crédit d'études sera déposée auprès du Conseil Communal le 14 mars prochain. Les travaux de réaménagement de cet axe sont planifiés pour fin 2023 au plus tôt.

Tronçon situé entre les giratoires Stand/Clémenty et Morâche

Le dossier d'appel d'offres relatif aux études du projet (avant-projet, projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation et appel d'offres pour la réalisation) est en cours de réalisation. Ce projet suivra la même planification que le tronçon ci-dessus, décalé d'environ 9 mois.

9. Avant-projet Rte du Stand et Signy, où en êtes-vous ?

Suivant la planification établie pour la réalisation des mesures d'agglomération nyonnaises de 2^e génération, le début des études d'avant-projet du réaménagement des routes du Stand et de Signy sont prévues respectivement à fin 2022 et 2024.

10. Cheminement Hôpital : demande 'autorisation et crédit de réalisation, où en êtes-vous ?

Le dossier a été déposé à l'enquête publique en décembre 2020. Celui-ci a suscité des oppositions. Le préavis N° 2021/12 de demande du crédit de réalisation et de levée des oppositions a été déposé auprès du Conseil communal lors de sa séance du 4 octobre 2021. Nous sommes, à ce jour, dans l'attente du rapport de la commission.

11. Ou en est la révision de la politique des subventions mobilité ?

La politique des subventions mobilité a été révisée en 2021 et des mesures d'optimisation seront mises en place dès le premier trimestre 2022.

Il en ressort que 74% des bénéficiaires de subventions utilisent quotidiennement ou plusieurs fois par semaine leur abonnement ou vélo acquis avec une aide à la mobilité. Depuis 2014, plus de 2'000 aides ont été délivrées et la majorité concerne les vélos électriques (43%). Une analyse des moyens de transport utilisés par les bénéficiaires avant et après avoir bénéficié d'une aide à la mobilité démontre que ces aides ont permis un report modal de près de 18% vers une mobilité plus durable (vélo, transports publics, mobilité partagée, etc.).

Par ailleurs, afin de répondre au mieux aux besoins des Nyonnais-ses, de nouvelles subventions sont proposées depuis le 1^{er} février prochain à savoir :

- 50% à l'achat d'abonnements Mobilis junior jusqu'à 24 ans contre 16 ans aujourd'hui (CHF 232.-) et senior (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes) (CHF 300.-) ;
- Aide à l'achat de vélos mécaniques et électriques d'occasion (CHF 150.- et CHF 300.- correspondant à 10% du prix d'achat) ;
- Aide à l'achat de vélos spéciaux (cargos, triporteurs, etc.) de CHF 700.- (correspondant à 10% du prix d'achat).

12. Résultats du bilan de fonctionnement des véhicules Mobility ?

En matière de mobilité partagée, la Ville compte près de 7 stations Mobility totalisant 14 véhicules d'autopartage à disposition des habitants.

Au début de l'année 2019, une Mobility « Flex » a été financée par la Ville et installée au parking de Rive (rue de la Porcelaine). Les recettes des trajets effectués par les habitants et visiteurs viennent, à hauteur de 75%, en déduction du montant financé par la Ville. Les 25% restants sont perçus par Mobility pour assurer l'entretien du véhicule. Les statistiques d'utilisation du véhicule montrent de bons résultats réduisant la facture annuelle à charge de la Ville (CHF 11'800.- en 2019, CHF 6'100.- en 2020 et CHF 4'350.- en 2021).

Le taux d'utilisation de la Mobility stationnant à la rue Maupertuis, réservée pendant la semaine, durant les horaires de travail, aux collaborateurs de la Ville, a quant à lui diminué en 2020 par rapport à l'année précédente. Cette baisse d'utilisation peut être expliquée en raison de la crise sanitaire (nombreuses séances en visioconférence et télétravail).

Les collaborateurs ont tout de même effectué près de 5'317 km en 2020. Il est à noter que la Ville, en partenariat avec Mobility, étudie aujourd'hui la possibilité d'électrifier les deux véhicules Mobility situés à la rue Maupertuis ainsi qu'au parking de Rive.

Les 5 autres emplacements Mobility situés sur le territoire nyonnais sont privés. Dès lors, la Ville n'a pas de regard sur des statistiques d'utilisation mais peut connaître les tendances générales qui sont bonnes. De plus, de nouveaux emplacements sont à l'étude, notamment dans le secteur des Tines et des Tattes d'Oie.

13. Quel type d'étude est mise en place pour l'optimisation du réseau TP ?

Une étude de desserte avec optimisation des lignes, a été menée en 2019 par un bureau d'ingénieurs mobilité, afin de définir une proposition de réseau optimisé.

Cette étude prenait en compte la volonté de la Ville de supprimer les remises à l'heure des bus à la gare et a permis de redéfinir l'architecture actuelle du réseau. Depuis, les TPN sont désormais en charge de définir l'impact budgétaire et infrastructurel de la mise en place de ce nouveau réseau.

Par ailleurs, les demandes des conseillers communaux (postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard sur le parcours de la ligne 10.805 et postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau sur un service de transport à la demande par les TPN) seront également évaluées dans ce cadre.

Les premiers résultats seront connus au printemps prochain. Dès lors, la Ville mandatera un bureau d'ingénieurs afin de vérifier la véracité des coûts articulés par les TPN. Par ailleurs, la Ville fera également appel à un bureau de génie civil pour chiffrer les coûts des infrastructures (nouveaux arrêts, lieu d'aisance, etc.) à réaliser pour pouvoir exploiter le nouveau réseau.

Une fois les coûts connus et consolidés, la Ville rédigera un préavis afin d'obtenir un crédit de financement du réseau optimisé.

14. Manifestations : journée vélo, etc.. ? Quels objectifs ? sont-ils atteints ? comment sont-ils évalués ? quelle mesure d'impact de la manifestation ?

L'objectif de ces manifestations consiste à instaurer une culture de l'information et à sensibiliser les participants sur les différentes thématiques de la mobilité. De manière plus générale, ces actions visent à sensibiliser et à inciter la population au report modal, à faire découvrir ou redécouvrir les prestations proposées par la Ville telles que l'extension du réseau de VLS, les Vélos-cargo en libre-service, l'évolution des subventions mobilité etc.

Ces événements et manifestations permettent aussi une collaboration régulière avec des associations telles que ProVelo La Côte et l'Association Transport Environnement, mais aussi des partenariats avec les commerçants nyonnais du marché cyclable.

Les activités proposées visent plusieurs publics cibles tels que les habitants, travailleurs, entreprises, mais également les seniors, les enfants, les parents, les écoliers, etc., afin de répondre aux besoins et aux attentes de chacun d'entre eux en matière de mobilité. Il est cependant difficile de mettre en place des indicateurs représentatifs ; les actions proposées étant souvent tributaires des conditions météorologiques.

Néanmoins, chaque année, ces manifestations en lien avec la mobilité intéressent de plus en plus de visiteurs ; les cours proposés « A vélo en toute sécurité » ou en encore « Être et rester mobile » sont complets, totalisant chaque année près d'une cinquantaine de participants. A noter que la traditionnelle bourse aux vélos est toujours un grand succès.

Par ailleurs, en 2021, deux inaugurations ont été organisées dans le cadre de la Semaine de la mobilité, le sentier du Cossy et l'axe de mobilité douce Saules-Couchant, totalisant près d'une centaine de participants.

15. Le réseau de conteneurs à ordures ménagères sur le domaine public a-t-il été mis en œuvre ? où ? et par quel critères les emplacements ont-ils été choisi ?

Depuis 1998, 170 conteneurs enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères ont été installés sur le domaine privé. Pour rappel, à ce jour, aucun conteneur n'est installé sur le domaine public. Aussi, afin d'accélérer le déploiement des conteneurs enterrés en ville, le SDI, en partenariat avec d'autres services, étudie la possibilité d'installer ces conteneurs sur le domaine public. En 2022, le SDI continuera à travailler sur cette évolution en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Raymond Carrard, N° 119/2018.

16. Optimisation de la propreté urbaine : plus de poubelles... problème de fond pas questionné avec générateurs de déchets ? (vente à l'emporté, commerce nyonnais) ?

Dans le cadre du rapport-préavis N° 99/2018 Propreté urbaine, 150 nouvelles poubelles doivent remplacer une partie des corbeilles à déchets existantes. Cette acquisition pourra se faire dès que l'établissement du catalogue du mobilier urbain sera finalisé par le Service du territoire.

En 2021, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées en partenariat avec la COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets) afin de lutter contre le littering telles que « opération coup de balai » et la « lunch attitude ». La ville de Nyon a également collaboré avec la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman) à une campagne de sensibilisation de lutte contre les mégots sur les rives du lac. Aussi, dix panneaux ont été posés entre la plage et la Grande Jetée. Afin de compléter cette action, la ville a installé des « cendriers de vote » aux mêmes emplacements pour pousser les utilisateurs à jeter leur cigarette aux endroits prévus à cet effet.

Par ailleurs, pendant la crise sanitaire, les habitudes de consommation à l'emporté ont entraîné une augmentation du littering. Aussi des mesures de nettoyage des lieux ont été mis en place dans le cadre de l'opération Phebus. Une entreprise intervenait, sur appel de la PNR, sur les lieux et les parcs publics souillés par des rassemblements festifs en soirée. Le SDI et SDE souhaitent pouvoir bénéficier de ce soutien pour l'année 2022. A noter que l'opération Phebus avait également pour objectif d'intervenir sur l'origine du problème, à savoir les comportements inadéquats des usagers des espaces publics. Plusieurs démarches de prévention et de sensibilisation ont ainsi été mises en place. Parmi celles-ci, citons notamment les interventions spécifiques auprès des écoles secondaires et du gymnase, la présence sur site de collaborateurs-rices de la PNR mais également de travailleurs

sociaux et de pairs durant les soirées les plus concernées, ou encore la production et diffusion de courtes vidéos de sensibilisation à destination des jeunes avec l'humoriste Charles Nouveau. En 2022, la ville de Nyon mettra l'accent sur différentes actions dans le but de diminuer la présence des déchets dans la rue tant dans l'espace public que chez les privés.

Premièrement, l'organisation d'une semaine dédiée à la réduction des déchets, du 13 au 22 mai, est proposée. Celle-ci visera à encourager les acteurs locaux vers cet objectif de diminuer le volume des déchets. Aussi des ateliers, conférences et séminaires seront à l'ordre du jour pour la population et les restaurateurs. La Ville de Nyon souhaite, en tant que collectivité publique, encourager et favoriser la réduction des déchets, la consommation sobre et durable et lutter contre l'impact négatif de l'abandon des déchets, notamment sur l'environnement et la biodiversité.

Deuxièmement, la Ville de Nyon, directement concernée par la production et la consommation d'emballages à usage unique issus de la vente de repas à l'emporter, organisera un séminaire et un atelier spécial dédiés aux restaurateurs et take-aways nyonnais : « pourquoi et comment réduire les déchets générés par les repas à l'emporter ? ». Des solutions seront communiquées aux invités telles que l'adoption des boîtes ReCIRCLE, un système de mise à disposition et de gestion de contenants réutilisables pour la restauration. Les take-aways et restaurateurs intéressés par ce système seront par ailleurs appuyés, financièrement et logistiquement, dans la démarche.

Finalement, dans sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil communal a reçu le rapport-préavis N° 2021/24 en réponse au postulat de la commission N° 235 intitulé « Pour la création d'une Ressourcerie à Nyon ». La commission en charge s'est réunie le 18 janvier dernier. Ce rapport prévoit l'ouverture d'une ressourcerie à la déchèterie de Nyon afin de promouvoir la réutilisation des objets. Si la décision du Conseil communal s'avère positive, nous envisageons l'inauguration du lieu le dimanche 15 mai, lors de la semaine de réduction des déchets.

F. Service de l'environnement (SDE)

Remarque : les questions ci-dessous figuraient, dans le document transmis par la COGES, dans la partie « Travaux, environnement et mobilité ». Au vu la nouvelle organisation de la législature 2021-2026, elles ont été transmises au Service de l'environnement, qui fournit à la COGES les réponses ci-dessous.

17. Réactualisation de la politique environnementale ? où en êtes-vous ? comment pensez-vous la mettre en œuvre ?

La démarche d'actualisation de la politique Environnement de la Ville a été initiée fin 2020 par le Service travaux environnement et mobilité. Plusieurs échanges ont eu lieu avec des mandataires pour définir les contours d'une nouvelle politique orientée vers la transition écologique et solidaire. A l'occasion de la nouvelle législature, cette politique a été transmise au nouveau Service de l'environnement (SDE). En raison du départ à la retraite du chef de Service M. Hugues Rubattel, il a été décidé de mettre en attente le processus, afin que M. Pascal Bodin, nouveau Chef de Service, reprenne le pilotage. Le SDE a pour objectif de présenter à la Municipalité une proposition de lancement dans le courant de l'année.

Dans un contexte de changements climatiques, d'effondrement inexorable de la biodiversité, la politique Environnement devient prioritaire et stratégique pour la ville. Elle se doit d'être portée par l'ensemble des services.

Pour ce faire, le SDE va dans un premier temps :

- Concerter les différents services de la Ville pour définir une stratégie partagée ;
- Définir les liens entre cette politique et toutes celles qui lui sont liées : futur plan climat, futur plan d'affectation communal, etc.

La stratégie biodiversité sera pleinement intégrée comme un des piliers de la politique Environnement.

18. Finalisation de la stratégie biodiversité ? où en êtes-vous ?

Le SDE tient à rappeler que différentes mesures pour la préservation et le renforcement de la biodiversité sont réalisées en continu depuis 2011 (Stratégie Nature en Ville 2011-2016), sans attendre la réactualisation du document cadre. Il s'agit notamment de :

- Surveillance et lutte contre les espèces invasives ou problématiques sur parcelles communales :

Lutte contre la renouée du Japon le long des cours d'eau

- Cartographie des foyers,
- Programme de lutte contre les néophytes,
- Programme de surveillance et de lutte contre le moustique tigre,
- Gestion des espèces problématique en ville : pigeons, rats et corbeaux freux.

Suivi de l'évolution de la biodiversité dans les espaces verts de la Ville :

- Inventaire régulier et mesures de conservation des chauves-souris, hirondelles des fenêtres et martinets noirs,
- Suivi faunistique (2020) et floristique (2010, 2015 et 2021),
- Mise en place d'une plateforme d'inventaire participatif : *Nos Voisins Sauvages* (2022).

Développement de mesures en faveur de la biodiversité dans les espaces verts de la Ville :

- Réalisation de fiches d'entretien écologiques détaillées pour chacun des surfaces,
- Inventaire détaillé du patrimoine arboré de la Ville sur SIG (2021), en vue de la stratégie de végétalisation à venir.

Sensibilisation du grand public et des professionnels :

- Journée et Semaine Nature en Ville (2018 et 2021),
- Journée mondiale de l'eau (en partenariat avec les SI et EDD, animation annuelle),
- Nuit des chauves-souris (2017, 2019 et 2022),
- Collaboration avec le Musée du Léman (Plantes aquatiques, Micro-plastiques p.ex.),
- Collaboration avec la filiale de biologie du Gymnase de Nyon (aménagement en faveur de la biodiversité sur leur site, participation à Nos voisins Sauvages en cours, appui pour activités de la Semaine spéciale),
- Projet (Mi)nuit : sensibilisation à l'environnement nocturne par le biais des chauve-souris (financé par le fond des SI, 2022) – appui au Plan Lumière,
- Réalisation de 3 fiches supplémentaires pour le Guide « Aménager en favorisant la biodiversité » (en cours) : Sol et construction, Arbres et construction et Conservation des hirondelles et des martinets.
- Remise à ciel ouvert et renaturation du Corjon (2019-2020) dans le cadre de la construction des Jardins du Couchant et du Calèves (2019), en partenariat avec le canton et la commune de Duillier.

Lutte contre le littering :

- Campagnes anti-mégots aux bords du lac (2021),
- Pose de plaquettes « Ici commence le lac – ne rien jeter » sur les grilles d'évacuation des eaux claires (2022),
- Net'Léman (événement annuel, en partenariat avec l'ASL),
- Ambassadeurs du tri en ville (IGSU, annuel).
- Renforcement des réseaux agro-écologiques de la région :
 - Soutien financier accepté en Municipalité jusqu'à 2026,
 - Appui pour aménagements sur le territoire nyonnais identifiés (plantation d'une haie vive autour des captages des SI à Gingins en 2021).

- La Stratégie Biodiversité 2021-2030, lancée en 2019, est actuellement en cours de finalisation. Nous pouvons néanmoins faire part de notre état d'avancement.
- La Stratégie Biodiversité se présente sous la forme d'un plan d'action, afin de mettre en place des outils concrets pour sa mise en œuvre, dont les sept objectifs ont déjà pu être validés lors du dernier COPIL (04.10.2019)

1. Préserver et développer l'infrastructure écologique à l'échelle de la ville
2. Gérer durablement les espaces verts et les forêts
3. Développer la biodiversité dans l'espace urbain
4. Prévenir les effets du changement climatique et lutter contre les îlots de chaleur
5. Gérer les espèces exotiques envahissantes présentant un risque pour l'homme ou les ressources naturelles
6. Surveiller l'évolution de la biodiversité
7. Faire connaître et découvrir activement la biodiversité, sa contribution à la qualité de vie et les bonnes pratiques pour la préserver

Ces objectifs se traduisent par des mesures qui intègrent pour chacune d'entre elles :

- Le niveau de priorité de la mesure et sa planification dans le temps ;
- L'estimation du budget de fonctionnement et d'investissement nécessaire pour chaque mesure ;
- L'objectif quantitatif/qualitatif attendu et l'indice de suivi ou de mesure pour le monitorer.

Le travail de finalisation en cours implique un dernier approfondissement des mesures interservices, avant une proposition de validation municipale, prévue dans le courant du premier semestre. Au terme de cette étape, le SDE soumettra au Conseil Communal un préavis présentant la stratégie et demandant les crédits nécessaires pour le développement des actions jusqu'en 2030.

19. Quels objectifs de la journée nature en ville ? Quels rôles ? comment sont-ils mesurés ?

La Journée Nature en Ville est organisée de manière bisannuelle, en tournus avec la Nuit de la Chauve-souris. L'objectif principal de la Ville est la sensibilisation du grand-public aux richesses naturelles du territoire nyonnais, aux services écosystémiques qu'elles nous rendent et à leur préservation.

En faisant découvrir activement la faune et la flore qui nous entoure lors de cet événement, la Ville de Nyon permet aux habitants d'apprendre à connaître, reconnaître et ainsi favoriser la nature en ville. Pour citer Jacques Cousteau, « on protège ce qu'on aime, et on aime ce qu'on connaît ». Cet événement permet également de mettre en lumière la diversité des actions menées par la Ville en faveur de la biodiversité.

Au vu des changements climatiques à venir, de l'effondrement de la biodiversité, de la perte de sols naturels et végétation au travers de la densification de notre territoire, le besoin de ce type de manifestation est avéré et important.

Il est par contre difficile d'en mesurer l'impact. Nous estimons que c'est à travers une diversité d'actions participatives et de sensibilisation, comme planifié dans la future Stratégie Biodiversité, que différents publics cibles pourront être le mieux touchés.

Dans ce contexte, nous pouvons vous faire le retour suivant concernant la Semaine Nature en Ville qui a eu lieu en mai 2021 :

- Plus de 15 sorties/animations/visites pendant 10 jours en présence de spécialistes passionnés ;
- Plus de 180 participants de tous âges, dont de nombreux enfants ;
- Les réservations pour participer aux activités ont été complètes en quelques jours, avec même une liste d'attente ;

A la suite de cette semaine, nous avons reçu de nombreux remerciements spontanés des participants, démontrant l'intérêt de la manifestation :

« J'ai eu le plaisir de faire partie du groupe ce matin et j'aimerais sincèrement remercier notre guide et la ville de Nyon pour cette magnifique initiative et pour la grande qualité de l'intervenante. »

“Suite à votre super atelier aujourd'hui à l'étang du gymnase de Nyon, je vous renouvelle notre envie de connaître les prochaines activités que vous proposerez pour pouvoir y participer ! Merci d'avance et merci encore pour aujourd'hui, ça nous a beaucoup plu !”

“Juste ce petit message pour vous remercier encore une fois pour cette magnifique soirée et les intervenants du CCO Vaud. Une équipe géniale de passionnés qui savent transmettre leurs connaissances ainsi que leur enthousiasme dans leur domaine d'expertise avec brio à leur auditoire.”

“Merci beaucoup d'avoir organisé cet événement, c'était tellement intéressant !”

“Ce petit message pour vous remercier pour toutes les magnifiques sorties que cette fête de la nature nous a permises de faire. C'était un vrai bonheur pour ma fille et moi. De la mycologie à la botanique en passant par l'ornithologie, des ateliers et des sorties passionnantes avec des instructeurs généreux et passionnés. Mille mercis à eux et bravo à tous les organisateurs.”

“Encore merci pour l'atelier de samedi ! Les hôtels sont sur notre balcon, prêts à recevoir leur hôtes-abeilles...”

“Je suis ravie d'avoir participé à l'activité d'hier ! Il est grand temps que nous rendions compte que sans Dame Nature et ses habitants, nous ne sommes rien.”

Au vu de ce succès et des retours positifs des citoyens, le SDE porte le souhait de faire de la Journée Nature en Ville un événement annuel à l'horizon 2023.

G. Service de la culture (CULT)

20. Quels résultats de la phase 2 du processus fédérateur et semi-participatif de l'amphithéâtre ? Quel est la signification processus fédérateur et semi-participatif ? comment la démarche est-elle réalisée ? Quels résultats de la synthèse ?

C'est par le biais du texte qui suit qu'il est répondu aux questions posées. Cette façon de faire permet de remettre dans son contexte toute la démarche et d'en expliciter les objectifs, les modalités et les résultats.

Finalité globale du processus (phases 1 et 2)

Un bref rappel des objectifs du processus dans sa globalité est nécessaire pour commencer.

L'amphithéâtre est un monument essentiel de la romanité nyonnaise. Il est classé et sa valeur patrimoniale est reconnue par le Canton de Vaud et par la Confédération. Par ailleurs, le site est un « no man's land », une zone urbanistique chaotique au centre-ville qui ne fait pas honneur à notre ville et peut devenir un espace public attractif. Or l'amphithéâtre dort sous des bâches depuis de nombreuses années. Des démarches juridico-urbanistiques longues et fastidieuses - en raison d'oppositions du voisinage résidentiel - sont les raisons principales de sa longue hibernation. Ces démarches ont abouti à la légalisation du plan de quartier « L'amphithéâtre » le 29 juin 2018. C'était la toute première étape nécessaire pour la mise en valeur du site ainsi que son ouverture au public. Pendant ce temps, toutes celles et tous ceux qui se réjouissaient de la découverte et de la mise en valeur de ces vestiges se sont résignés et l'amphithéâtre a peu à peu sombré dans l'oubli.

Dans le courant de l'année 2019, la Municipalité et la Fondation pour le développement du Musée romain (FDMR) ont voulu relancer ce dossier. Cependant le projet « Jules 2 », raboté et réduit pour répondre aux exigences du voisinage, ne semblait plus satisfaire ni les milieux patrimoniaux ni les milieux politiques. De plus une question récurrente se posait : à qui ce lieu servira-t-il et que pourra-t-on y faire ? Le Service de la culture a été sollicité – dans ce cadre – pour développer un processus de réflexion.

En juin 2020, la Municipalité a décidé de lancer le processus en 2 phases proposé par ce service, d'une part pour ranimer l'intérêt des Nyonnais pour ce monument et d'autre part pour en définir les usages possibles.

Finalité de la phase 1

Le but de la phase 1 était de tirer l'amphithéâtre de l'oubli et de le remettre sur le devant de la scène. Une expérience immersive forte a donc été imaginée et conçue par le bureau d'architectes Typical Office qui a permis au public de découvrir l'amphithéâtre dans trois « états » possibles : comme il devait être dans l'antiquité romaine, comme il est prévu par « Jules 2 » et comme il serait dans un retour rêvé à la nature. Les visites publiques, qui ont eu lieu au début septembre 2020, ont eu un grand succès aussi bien auprès de nombreux curieux qu'au niveau médiatique. D'autres visites ont été ensuite organisées pour répondre à la demande du public. L'objectif de la phase 1 était atteint.

Finalité de la phase 2 et résultats

La phase 2 avait pour visée de réunir les différentes parties prenantes, de les faire échanger et débattre en vue de répondre à la question des usages de l'amphithéâtre. Le rôle du bureau Urbaplan était de donner le cadre des rencontres - en fournissant notamment toute la connaissance nécessaire sur le dossier – et d'en faire une synthèse.

Cette phase 2 s'est déroulée en trois temps d'échanges et de débats :

L'atelier des experts (architectes, urbanistes, paysagistes, archéologues, artistes) s'est déroulé le 28 avril 2021 à la Salle de la Colombière. *L'atelier de la population* (membres du Conseil communal, habitant-e-s de Nyon et région, membres des associations patrimoniales de Nyon, etc.) a eu lieu le 8 mai à la Salle communale et enfin *l'atelier des services techniques* (SDA, SDT, SDE, SDI et SCULT) s'est tenu le 19 août à la Ferme du Manoir.

L'ensemble du processus a débouché sur un *rapport final* composé d'un *cahier d'usages*, d'un *cahier des charges* et d'une *feuille de route* qui serviront de fil rouge pour les études futures en vue du développement de « Jules 2 ». Ces études seront pilotées par le Service de l'architecture, en partenariat avec les services communaux concernés, et réalisées par les architectes mandatés.

Le cahier d'usages définit d'abord le caractère du lieu : un *parc archéologique* qui met en valeur et rend accessible aux publics un site patrimonial majeur de la romanité nyonnaise. Ce parc sera mis en relation avec les autres points d'intérêt de l'histoire romaine de la ville et avec les autres espaces publics entre la gare et Rive.

Lieu prioritairement calme, il aura un usage quotidien pour la population de Nyon et pour les touristes et permettra les visites archéologiques, la promenade et le délassement. Bien que d'utilisation principalement diurne, il aura un usage événementiel lié notamment à des activités qui mettent en valeur la culture romaine.

Le cahier des charges, quant à lui, est un document plus technique qui a pour but de guider les études des architectes afin de faire évoluer le projet « Jules 2 ». Selon les discussions et mises en commun des trois ateliers, celui-ci devra être – dans la mesure du possible - moins invasif, plus léger et réversible dans ses constructions, ainsi que revu dans ses matérialités.

Ainsi le processus, dans sa globalité, aura permis de poser les bases et de donner une assise solide pour la reprise et le déroulement du projet de réhabilitation, de mise en valeur et d'ouverture au public du site.

Il a été qualifié de fédérateur car il a permis de mettre d'accord celles et ceux qui ne l'étaient pas forcément en 2019 : la Municipalité, les services communaux concernés, l'Archéologie cantonale (l'Archéologue cantonale, le Conservateur du patrimoine archéologique, Archéodunum), les associations patrimoniales nyonnaises (l'AMN et Pro Novioduno), les voisins (en tous cas, ceux qui ont participé au processus) et les représentant-e-s de la population. Il a également été catégorisé de semi participatif parce que ce sont les personnes qui ont expérimenté l'immersion 3D de la 1^{ère} phase qui ont été appelés à se réunir en atelier. Ainsi, aussi bien les expert-e-s que les représentant-e-s du public ont chaussé les « lunettes » de l'immersion dans les trois temporalités reconstituées.

Pour conclure, il est à noter que la Municipalité a décidé, suite à ce processus, de charger le Service d'architecture avec les services communaux impliqués de rédiger un préavis de demande de crédit d'études pour développer le projet « Jules 2 » et le faire évoluer. Ce préavis sera en principe déposé au Conseil communal lors de sa séance du 30 mai. Il viendra en réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal David Lugeon et consorts intitulé « Accede, Juli ! ».

Analyse des préavis bouclés

La COGES a vérifié 16 préavis bouclés, pour un montant de dépenses nettes de CHF 17'635'320.34 qui ont suscité quelques questions au moment de la consultation, auxquelles il a été répondu de façon satisfaisante. La COGES remercie M. Claude Uldry, Municipal, ainsi que M. Alexandre Beseme, collaborateur du service des finances, pour leur disponibilité.

Les préavis étaient complets et les pièces fournies permettaient une bonne traçabilité et une lecture aisée par les commissaires lors de la séance de travail.

Les préavis sont bouclés à satisfaction.

Conclusions des services visités

La COGES salue de manière générale le travail effectué par la Municipalité et les Chefs de service. Elle remercie l'ensemble des employé.e.s communaux pour leur engagement durant cette période de crise sanitaire et administrative.

S'agissant des travaux entrepris, la COGES remercie la Municipalité pour sa disponibilité lors des différentes rencontres qui ont eu lieu.

Les observations de la COGES dans les quatre services visités sont résumées ci-dessous.

Sport, Manifestation et Maintenance

Le Service travaille à plein régime. Effectivement, son rayon d'action s'étend des événements sportifs, des aides aux associations sportives locales, à toutes les manifestations qui se tiennent à Nyon ainsi qu'à l'entretien de la Ville.

La COGES a fait remarquer que de nombreuses dissensions au sein des clubs ont eu lieu ces années. Des associations pionnières en nombre d'inscrit.e.s, qui ont traversé des crises très importantes. La COGES salue les efforts fournis par le SMM qui ont permis de trouver une solution pour le CNN. Il est vrai que les leviers d'action sont très limités pour le SMM et il conviendrait d'en trouver d'autres, notamment par un rôle plus clair de l'ASSN.

En ce qui concerne la politique sportive, la COGES salue les initiatives telles que les cours de sports gratuits en été et les camps polysports. Elle encourage le Service à continuer de développer sa politique sportive et à la formaliser davantage.

L'implication du Service pour les projets de grande envergure s'avère très intéressante pour éviter les dysfonctionnements futurs. En effet, le SMM est un Service utilisateur à tous les niveaux (sport, manifestation et maintenance) et sa contribution en amont du processus est fondamentale.

La COGES retient le système de subventions vieillissant qui ne reflète plus vraiment la réalité contextuelle du sport à Nyon. Le SMM partage cette vision et assure à la COGES qu'il travaille sur une nouvelle formule de subventions permettant d'être plus équitable envers tous les sports. En effet, les sports exclus du CIO ne bénéficient pas du système de subventions actuel. En outre, seuls les sports collectifs reçoivent les modestes subventions destinées au sport d'élite.

Durant la crise du COVID-19, le Service a été mis à rude épreuve. La COGES salue le travail qui a été fourni par le Service pour mener à bien les quelques manifestations qui pouvaient encore avoir lieu. D'ailleurs, la COGES se demande si un seul chargé des manifestations est réellement viable pour gérer toutes ces manifestations. Par ailleurs, la COGES s'est réjouie du poste de stagiaire aux manifestations qui vient prêter main-forte au Service.

Services industriels de Nyon (SI Nyon)

La COGES tient à souligner la grande adaptation dont ont fait preuve Les Services industriels de Nyon (SI Nyon) en raison des divers changements subis. Après le Municipal Monsieur Vincent Hacker à leur tête au premier semestre, c'est Madame la Municipale Elise Buckle, qui l'a remplacé à ce dicastère au deuxième semestre 2021. Dès le début de 2022, pour donner suite aux événements liés à l'« affaire Buckle » c'est Monsieur le Municipal Pierre Wahlen qui est en charge des SI Nyon et qui a été notre interlocuteur.

La COGES relève que les SI de Nyon se sont également adaptés aux évolutions du marché et à la transition écologique. La mise en place d'une structure faite de petites entités autonomes permet ainsi de réaliser des projets spécifiques, tout en gardant une base solide pour les nombreuses tâches qui incombent à une ville de cette envergure.

Après un audit organisationnel, la COGES constate également que, grâce à des synergies dégagées dans le secteur « Eau-Gaz », une gestion transversale des activités communes aux deux unités a ramené tous les aspects liés à l'exploitation sous une responsabilité unique et effective dès 2020.

La COGES souhaite relever l'engagement des SI de Nyon dans la formation des apprenti-e-s employé-e-s de commerce des apprenti-e-s électricien-ne-s de réseau. Cette fonction étant extrêmement rare sur le marché du travail, il est possible et important d'engager, à terme ces derniers selon les besoins du service.

Avec comme objectif la fidélisation des clients « entreprises », le développement des relations et la vente des énergies marché (électricité et gaz) et la commercialisation des prestations énergétiques durables un poste de technico-commercial a été créé dans le courant de l'année 2021.

Afin de toujours améliorer son service, la fonction de gestionnaire client a donc été scindée en deux attributions : des collaborateurs spécialisés dans la Relation Client (Front Office) et des collaborateurs spécialisés pour la facturation et l'administration (Back Office)

Confiante quant aux diverses mesures entreprises par les SI Nyon au cours des dernières années, la COGES constate avec enthousiasme que divers projets relatifs à la transition énergétique sont réalisés par la Ville, avec pour exemple des projets géothermiques, la création de ThermorésÔ SA, NovoSolis SA, la centrale de biogaz ainsi que l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

La ville devra faire face à des enjeux importants : 0 % de CO2 fixé par la Confédération pour 2050, probable abandon du mazout ce qui engendra la perte des retombées financières. La ville devra investir pour garantir une production locale et moins chère. La COGES relève que les SI Nyon travaillent sur ces enjeux et que des investissements sont déjà planifiés par le thermo réseau fourni par de la géothermie. De plus, des pistes de réflexions sont ouvertes quant aux alternatives de chauffage du type pellets pourrait soutenir la période de transition.

Comme soulevé par le Conseil, la COGES est en devoir de mettre en exergue le dépassement du budget induit pour la réalisation du projet "Bucleis" et la non-communication de cet avènement. La COGES regrette la gestion de cette affaire par l'ancien Municipal en charge. Ce regret est partagé par le Chef de Service qui assume, aussi, une part de responsabilité. Néanmoins, la COGES est

consciente que le Chef de Service avait une position inconfortable pour éviter les manquements liés à cette affaire.

La COGES relève qu'un nouvel outil de gestion a été introduit par la Ville, afin d'améliorer le suivi financier et la gestion des procédés. Cette action a pour ambition de réduire la possibilité de réitérer un tel manquement.

Service de la cohésion sociale (SCS)

La sous-commission est satisfaite des éléments discutés dans le cadre de cette séance et remercie Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et Monsieur le Chef de Service Christophe Bornand pour la qualité des réponses apportées aux questions et du cadre dans lequel s'est déroulée la discussion.

En ce qui concerne l'objectif « logement », la sous-commission est satisfaite des actions qu'a entrepris en 2021 le SCS en matière d'aide aux logements.

La sous-commission apprécie l'engagement du SCS dans son soutien aux ménages en situation de précarité. De plus, la sous-commission salue avec enthousiasme l'engagement du SCS, initié en 2020, pour la définition d'une stratégie innovante en vue de maintenir le prix du parc locatif abordable tout en garantissant la rénovation du parc immobilier nyonnais. Cette volonté s'insère dans une perspective de transition énergétique et répond aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques de la Ville.

Finalement, la sous-commission a pris bonne note de l'initiative portée en 2020 par le SCS et d'autres services voulant démarcher les gérances immobilières, afin de valoriser le patrimoine foncier inoccupé. Cette démarche a, néanmoins, été ralentie au cours des deux dernières années (2020 et 2021). Cette initiative n'a, en 2021, pas pu être alimentée. D'une part, à cause des aléas de la crise sanitaire, d'autre part, à cause de la complexité du processus qu'engendre une telle initiative.

Au sujet de l'objectif « cohésion et intégration », la sous-commission a voulu s'assurer que les travailleurs sociaux proposées par le SCS, en 2021, ont couvert l'ensemble des quartiers de la Ville et de la manière la pertinente pour chacun de ceux-ci. Le SCS a été sensible à ces enjeux et a travaillé, afin de garantir des activités pertinentes et en adéquation avec les dynamiques singulières des quartiers de la Ville. Par exemple, de nouvelles activités ont été proposées, afin de répondre de manière plus ciblée aux attentes des habitante.es des quartiers.

Concernant l'objectif « établissements scolaires », le SCS a confirmé, en 2021, ses efforts et son engagement dans la mise à disposition d'espaces destinés aux devoirs surveillés. Néanmoins, cette prestation est sous la responsabilité des écoles, la Ville ainsi que le SCS assurent la mise à disposition des lieux.

Service du territoire (SDT)

Comme nous l'évoquons dans le préambule, la tâche n'était pas aisée de questionner un Service en début de législature. Une nouvelle Municipale, une nouvelle Cheffe de service, une réforme en cours depuis 2020 visant à développer la transversalité entre les services, avec la création du groupe interservices de développement du territoire (GIDT) qui réunit toutes les deux semaines les Chef-f-e-s de service concerné-e-s dont nous pourrions suivre le fonctionnement ces prochaines années.

Nous constatons que, malgré les conditions difficiles, les missions du Service ont été assurées en 2021 et ce, comme le souligne le Service, avec l'appui et grâce aux prestations des collaboratrices du Service et la collaboration des autres Services. Nous remercions l'ensemble du Service pour son travail et les réponses que nous avons reçues. Et nous souhaitons la bienvenue à la

nouvelle Cheffe de service, très motivée, qui avait la délicate mission de répondre devant la COGES du fonctionnement d'un Service qu'elle ne connaissait que depuis quelques semaines.

Conclusions Rapport Müller

Bien que des membres de la COGES ont eu accès à tous les documents, la COGES regrette la gestion de l'accès à la consultation du rapport Müller. En effet, les différentes négociations, avec la Municipalité et les autorités cantonales, afin d'arriver à un consensus pour l'accès au rapport Müller n'ont pas facilité la COGES dans sa tâche, elle a été, de fait chronophage et a instauré un climat de méfiance au sein de la COGES et à l'encontre de la Municipalité. Effectivement, les commissaires de la délégation de la COGES, sous le sceau de la confidentialité, n'ont pas communiqué avec les autres membres de la COGES créant ainsi une disparité sur le plan de l'information à disposition. A ce propos les modalités de confidentialités n'étaient pas claires pour l'ensemble de la COGES.

La COGES a rencontré des difficultés à saisir la véracité des propos recueillis dans les rapports proposés par la délégation du Rapport Müller. En effet, d'une part, les sous-commissaires de la délégation en question ne se concordaient pas de manière unanime et non majoritaire (2 sur 4) sur les propos présentés à l'ensemble de la COGES. D'autre part, ces mêmes propos ont été contrecarrés par les commentaires de Monsieur le Syndic et par Me Wyler. En outre, suite à plusieurs relectures attentives de la part des Co-présidents de la COGES, le rapport présentait des lacunes au niveau de la syntaxe, de la tournure des phrases, des propos inappropriés dans un rapport de gestion et répréhensibles juridiquement.

Compte-tenu des éléments explicités ci-dessus, ainsi que le retrait du rapport de minorité, la COGES affirme, qu'à ce jour, elle n'est pas en mesure de se prononcer sur cette affaire. La COGES prend acte de ne pas avoir traité cette affaire pour répondre aux demandes du Conseil.

Conclusions finales

La COGES rappelle que cette année 2021-2022 se caractérise par des dynamiques particulières qui ont nécessité à la COGES un engagement important pour mener à bien son travail durant la période de septembre 2021 à juin 2022.

Premièrement, le passage à la nouvelle législature (2021-2026) a recomposé l'organisation de la COGES. Près de la moitié des commissaires débutaient leur expérience en politique et au sein de cette commission permanente de surveillance.

Deuxièmement, la Présidence de la COGES a changé en cours d'année. En effet, Madame Valérie Annen Marti a exercé ses fonctions en tant que présidente durant la période de septembre 2021 à mai 2022. La présidence a été reprise pour la période de mai à juin 2022 par Messieurs Raffaele Giannattasio et Gianluca Solimine en tant que co-présidents.

Troisièmement, la COGES a été saisie par le Conseil, afin de consulter le Rapport Müller. Au vu de la complexité de cette affaire et de l'attention médiatique qui est portée sur celle-ci, la COGES a tout mis en œuvre pour répondre à sa mission en travaillant avec diligence et transparence.

La COGES tient à rappeler que sa vocation est celle d'investiguer sur le fonctionnement de l'Administration. Le but de son action est d'aider la Municipalité à prendre conscience des améliorations qui pourraient être apportées à sa gestion et à cette fin la COGES souhaite qu'une telle collaboration se poursuive dans les meilleures conditions possibles.

C'est pourquoi, par la crise que traverse l'Administration, la COGES s'est saisie d'affaires délicates et il n'a pas toujours été aisé de les analyser avec le recul suffisant. Toutefois, la posture défendue

de la COGES est celle de faire preuve de diligence et de transparence dans la restitution du présent rapport.

Au vu du travail réalisé, la COGES souhaite rappeler que donner décharge, indique simplement que l'on reconnaît officiellement que les membres de la Municipalité se sont acquittés correctement de leur tâche au cours de l'exercice écoulé et que, de ne pas donner décharge, à l'un ou l'autre des Municipaux ou à la Municipalité de la législature X ou Y, n'a aucune autre incidence qu'un avertissement ouvertement public et non juridique à la Municipalité ou aux Municipaux concernés de la part de notre commission et du Conseil, si celui-ci retient opportun de suivre nos indications.

Comme stipulé dans ce présent rapport et dans les péripéties que la Ville de Nyon a traversé et traverse encore, la COGES constate un certain nombre de dysfonctionnements au sein de la Municipalité durant son exercice en 2021.

Le dépassement du budget concernant l'affaire du « Bucleis », la crise administrative et la gestion du rapport Müller et la crise institutionnelle concernant l'affaire « Buckle » démontrent des dysfonctionnements latents du respect de la collégialité au sein de la Municipalité. Ces mésententes répétées et ces affaires ont conduit à rompre le rapport de confiance entre le Conseil et la Municipalité.

En guise de conclusion, la COGES salue l'effort de la Municipalité qui a continué d'exercer ses fonctions, afin d'assurer le bon fonctionnement de son Administration. Néanmoins, compte-tenu de ce qui précède, la COGES doit reconnaître que la Municipalité ne s'est pas acquittée correctement de ses tâches et des dysfonctionnements sont notables au cours de l'exercice 2021. C'est pourquoi, en plénum, 10 conseillers et conseillères sur 12 ont voté de ne pas donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2021. En revanche, 2 commissaires ont voté pour donner décharge à la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/ concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2021

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ne pas approuver la gestion de l'exercice 2021 et de ne pas en donner décharge à la Municipalité.

La Commission :

Nom Prénom

Mesdames : Alberti Marina, Hentsch Sybille, Schwerzmann Danièle,
Messieurs : Buccino Vincent, Giannattasio Raffaele (Co-président), Jaquier Camille, Lütjens Robert, Solimine Gianluca (Co-président), Stadler Olivier.

LISTE DES VŒUX – COGES 2021

La présente liste décline les vœux formulés par les sous-commissions de la COGES suite aux visites réalisées, durant la période de février à mars 2022, auprès des Services suivants :

- Service Industriels de Nyon (Si Nyon)
- Service des sports et manifestations (SMM)
- Service de la cohésion sociale (SCS)
- Service du territoire (ST)
-

Ces vœux ont été élaborés, puis, validés à l'unanimité par les représentant.e.s présents lors de la séance plénière du 16 mai 2022.

Par la présente, la COGES a le plaisir de transmettre à la Municipalité la liste des vœux. Dans le cadre de cette nouvelle législature, la COGES a décidé de recommencer la numérotation des vœux et propose d'en faire un suivi tout au long de la législature 2021 – 2026.

Pour les Services industriels de Nyon (Si Nyon), la COGES émet les vœux suivants :

Vœu n°1

Que la Municipalité se dote d'une stratégie 0% CO2 pour 2050

Vœu n°2

Que la Municipalité étudie les possibilités de disposer de certificats de provenance pour le gaz.

Pour le Service des manifestations et maintenance (SMM), la COGES émet les vœux suivants :

Vœu n° 3

Que la Municipalité avec le soutien du Service évalue la possibilité de s'organiser ou d'ouvrir un poste pour aider le chargé des manifestations.

Vœu n° 4

Que la Municipalité donne la possibilité au Service de créer un canal de communication dédié au sport.

Vœu n° 5

Que la Municipalité demande à l'ASSN de rédiger un cahier des charges afin de consolider son rôle d'intermédiaire entre le Service et les clubs sportifs et l'inviter à être force de propositions de synergies interclubs.

Vœu n° 6

Que la Municipalité, avec le soutien du Service, travaille sur un système de subventions qui réponde aux différents besoins et demandes de la réalité contextuelle sportive de la Ville.

Pour le Service de la cohésion sociale (SCS), la COGES émet les vœux suivants :

Vœu n° 7

Que la Municipalité dote le SCS des ressources nécessaires pour continuer à développer des actions socioculturelles dans tous les quartiers de la Ville en adéquation avec leurs dynamiques et besoins spécifiques.

Vœu n° 8

Que la Municipalité dote le SCS des ressources nécessaires, afin de concrétiser sa stratégie de démarchage auprès de l'ensemble des gérances immobilières. Ceci, afin d'avoir une vue sur le foncier inoccupé et de mettre en place des leviers d'actions innovants en vue d'en proposer un usage répondant aux besoins sociaux pour les Nyonnais.e.s.

Pour le Service du territoire (SDT), la COGES émet les vœux suivants :

Vœu n°9

Que la Municipalité réalise un recensement des dix dernières années de l'évolution du nombre de voitures par ménage.

Vœu n°10

Que la Municipalité demande à la CAU de faire des retours réguliers sur leurs actions au Conseil.

Pour la Municipalité, la COGES émet les vœux suivants :

Vœu n°11

Que la Municipalité mette en place une évaluation systématique de tous les employé.e.s et répertorie tous les actes non conforme au règlement.

Vœu n° 12

Que la Municipalité laisse exercer de ses pleines fonctions le service des ressources humaines (RH) dans la gestion du personnel (recrutement, évaluations du personnel, des conflits, des résolutions et des départs).

Vœu n°13

Que la Municipalité établisse des conventions entre les chef.fes de Service, le Secrétaire Municipal et la Municipalité stipulant un droit d'avertir le Conseil en cas de manquement des supérieurs hiérarchiques.